

N° 96-07 au catalogue

COMPARAISON DES ESTIMATIONS DE REVENUS
ÉTABLIES À PARTIR DE L'ENQUÊTE SUR LES
FINANCES DES CONSOMMATEURS ET DE L'ENQUÊTE
SUR LA DYNAMIQUE DU TRAVAIL ET DU REVENU

Numéro d'enregistrement du produit 75F0002M

Octobre 1996

Sous-division de la dynamique du revenu et du travail

La série de documents de recherche de l'EDTR est conçue en vue de communiquer les résultats des études ainsi que les décisions importantes ayant trait à l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Ils sont offerts en français et en anglais. Pour obtenir une description sommaire des documents disponibles ou un exemplaire de ces documents, communiquez avec Philip Giles, EDTR, par la poste à Édifice Jean-Talon, 7^e étage, section C6, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6; par INTERNET: GILES@STATCAN.CA; par téléphone au (613) 951-2891; ou par télécopieur au (613) 951-3253.

SOMMAIRE

Nous avons analysé les données publiées à partir de l'Enquête de 1994 sur les finances des consommateurs (leurs revenus de 1993) et les données sur les revenus de 1993 découlant de la première vague de l'EDTR, en comparant le revenu global, le revenu moyen et la répartition des revenus pour ce qui est des estimations établies à partir des deux enquêtes. Notre étude visait à définir les différences entre les estimations et à quantifier ces différences lorsque cela était possible.

On commencera à intégrer les deux enquêtes avec les données sur les revenus de 1997. Il faut comprendre les différences de manière à pouvoir les réduire au minimum le cas échéant et être en mesure de les expliquer aux utilisateurs.

Constatations initiales

L'étude a révélé qu'il existe certaines différences notables à l'intérieur des deux ensembles d'estimations des revenus pour 1993. Compte tenu du fait qu'on utilise des échantillons différents pour l'EDTR et l'EFC, on peut concevoir que l'écart au niveau des estimations entre l'EDTR et l'EFC est en partie causé par la variabilité de l'échantillonnage. Néanmoins, l'expérimentation des hypothèses statistiques laisse entendre que certaines des différences observées entre diverses sources de revenu sont loin d'être nulles. On peut résumer comme suit ces différences.

- Dans l'ensemble, l'estimation d'après l'EDTR des revenus personnels était de 20 milliards de dollars (4 %) plus élevée que celle découlant de l'EFC. Un intervalle de confiance de 99 % laisse supposer que la différence se situe entre 4,5 milliards de dollars et 35,5 milliards de dollars.

- Le revenu personnel moyen d'après l'EDTR pour les bénéficiaires d'un revenu était de 200 \$ (1 %) plus élevé que la moyenne comparable d'après l'EFC.
- Les estimations découlant de l'EDTR du nombre de bénéficiaires d'un revenu personnel indiquent 600 000 (3 %) bénéficiaires d'un revenu de plus que l'EFC. Par tête, le revenu moyen d'après l'EDTR est de 700 \$ (4 %) plus élevé que suivant l'EFC.
- Par conséquent, l'estimation d'après l'EDTR du revenu familial moyen est d'environ 2 000 \$ (4 %) plus élevée que celle publiée à la suite de l'EFC.
- Le revenu familial plus élevé d'après l'EDTR conduit à une fréquence estimative de faible revenu dans le cas des personnes qui est de trois points inférieure à celle publiée à la suite de l'EFC (14,7 % contre 18,0 %).

Principaux facteurs contribuant aux différences de revenu identifiées

L'enquête a permis de déterminer que les facteurs suivants sont ceux qui contribuent le plus aux différences identifiées.

- Procédures de révision

Certaines valeurs, comme les montants de revenus élevés, pour lesquelles la probabilité d'erreur est très grande (d'après les incohérences observées avec les variables connexes) sont éliminées durant le traitement des données de l'EFC. Ces cas n'ont pas été modifiés de la même façon dans le fichier de l'EDTR. Si l'on se fonde sur l'expérience en matière de traitement des données de l'EFC, cela pourrait expliquer approximativement 7 milliards de dollars de la différence observée entre les enquêtes.

- Procédures d'imputation

L'EFC inclut dans l'univers des donneurs les déclarations de faibles revenus, mais en exclut les déclarations de revenus élevés durant l'imputation des revenus. L'EDTR inclut et les déclarations de faibles revenus et les déclarations de revenus élevés dans l'univers des donneurs. Une analyse indique qu'environ 3 milliards de dollars de la différence observée au niveau des revenus globaux entre l'EFC et l'EDTR peuvent être attribuables aux procédures d'imputation différentes utilisées pour l'EFC par rapport à l'EDTR.

Les procédures d'attribution des éléments utilisées aux fins de l'EFC pour les sources de revenu personnel ne permettent ordinairement pas aux crédits d'impôt remboursable de constituer l'unique source de revenu : dans de tels cas, les valeurs sont attribuées aux conjoint(e)s ayant un revenu, s'il y en a. L'EDTR ne comporte pas pareille restriction. Il y a d'après l'EDTR 389 000 personnes et 220 000 personnes respectivement ayant comme uniques sources de revenu les prestations fiscales pour enfants et le crédit pour taxe sur les produits et services. Ces gens pourraient représenter une grande partie de la différence entre l'EDTR et l'EFC de 600 000 personnes observée au niveau du nombre de bénéficiaires d'un revenu.

La divergence au niveau des taux de faible revenu d'après l'EFC et l'EDTR peut être en partie le résultat de procédures différentes d'attribution des revenus : des évaluations antérieures de données de l'EFC ont montré que les taux de faible revenu sont sensibles à d'assez petits changements au niveau du revenu, compte tenu de la mise en grappes de certains groupes de population, comme les aînés, autour des seuils de faible revenu (SFR). Cela met en relief la sensibilité possible des taux de faible revenu en général aux procédures d'attribution différentes établies pour diverses sources de

revenu. Une analyse des données de l'EDTR et de l'EFC indique que les estimations d'après l'EDTR relatives au RPC/RRQ sont de 3,6 milliards de dollars plus élevées que les estimations découlant de l'EFC. Un rapprochement avec les données de Revenu Canada indique de son côté que les procédures propres à l'EDTR en attribuent peut-être trop au RPC/RRQ, tandis que l'EFC ne leur en attribue peut-être pas assez. Étant donné que les aînés reçoivent une grande partie des prestations du RPC/RRQ et que les taux de faible revenu dans le cas des personnes âgées sont particulièrement sensibles à de petits changements au niveau du revenu, il est probable que cette différence sur le plan du RPC/RRQ ait d'importantes répercussions sur la divergence observée au chapitre des taux de faible revenu entre l'EFC et l'EDTR.

- Pondération, attrition et cohabitants

Contrairement à l'EFC, on n'utilise pas pour l'EDTR des poids intégrés. Cela ne semble cependant pas avoir de répercussion sur les estimations. Par ailleurs, l'érosion de l'échantillon de l'EDTR et les cohabitants qui rejoignent l'échantillon après sa sélection ont une influence sur les poids et les estimations. Les résultats de la production des poids de l'EDTR à l'aide d'une série de méthodes de rechange (qui font appel à différentes techniques de correction des non-réponses et de répartition des poids pour le traitement des cohabitants) laissent entendre que les différences au niveau des systèmes de pondération pourraient représenter jusqu'à 5 milliards de dollars de l'écart observé au chapitre des revenus globaux.

- Procédures de dérivation des variables

La divergence au niveau des taux de faible revenu entre l'EFC et l'EDTR semble en partie attribuable aux différences de définition intégrées à la

variable « taille du secteur de résidence », qui sert à déterminer le SFR approprié. On détermine la variable « taille du secteur de résidence » dans le cadre de l'EFC à l'aide des identificateurs des unités d'échantillonnage de l'EPA pour définir une population, tandis que dans le cas de l'EDTR on utilise les codes postaux. La classification de la taille de la région urbaine dans l'échantillon de l'EFC/EPA et dans l'échantillon de l'EDTR varie sous un autre aspect. Dans le cas de l'EFC, tous les secteurs situés à l'intérieur de RMR portent un code de taille de région urbaine correspondant à la population totale de la RMR en question. Dans le cas de l'EDTR, on pourrait attribuer à un échantillon de RMR secondaire différents codes de taille de région urbaine (par exemple, petite région urbaine, région rurale, etc.), suivant les procédures utilisées pour le Recensement dans le cadre de la production de données sur les faibles revenus. Cela a pour résultat de donner des divergences au niveau de la classification d'après l'EDTR et l'EFC des familles suivant les catégories SFR fondées sur la « taille du secteur ».

Les calculs faisant appel à une procédure uniformisant les différences de codage montrent que les variations au niveau de la classification d'après l'EDTR et l'EFC suivant les catégories SFR peuvent représenter un quart de la différence observée sur le plan des taux de faible revenu.

- Sources de données

L'un des programmes est purement une enquête, tandis que l'autre est la combinaison de données d'enquête et de données fiscales. La collecte des données de l'EFC s'effectue entièrement à l'aide d'un questionnaire faisant appel aux quatre sixièmes de l'échantillon complet de l'EPA. La collecte des données de l'EDTR s'effectue en partie à l'aide d'un questionnaire, comme dans le cas de l'EFC, et en partie à l'aide d'un lien avec les données fiscales

de Revenu Canada. Il est concevable que cette différence de procédure puisse grandement contribuer à produire des écarts, qu'on ne peut cependant quantifier.

- Concepts de revenu

Les allocations et prestations imposables sont au niveau conceptuel exclues des salaires et traitements dans le cas des données obtenues à l'aide d'un questionnaire, tandis qu'elles y sont incluses dans le cas des données obtenues à partir de déclarations de revenus. Par définition, toutes les données sur les traitements de l'EFC et la moitié des données de l'EDTR tirées de questionnaires devraient exclure les allocations imposables. Étant donné que les allocations imposables représentent au total environ 3,3 milliards de dollars, la composante Traitements de l'EDTR pourrait être au moins de 1,7 milliard de dollars plus élevée que dans le cas de l'EFC. La valeur réelle en est cependant probablement moindre, étant donné que certains répondants peuvent déclarer des valeurs directement à partir de leur T1, sur lequel les traitements incluent la valeur des allocations imposables. Cette différence conceptuelle peut donc représenter environ 1 milliard de dollars de l'écart observé.

Conclusions relatives à l'intégration de l'EDTR et de l'EFC

Comme nous l'avons mentionné dans la toile de fond qui précède, la présente recherche vise à adopter le meilleur ensemble de procédures possible pour le programme intégré et à échelonner cette adoption sur les deux prochaines années. De cette façon, on pourra réduire au minimum les discontinuités à l'intérieur des données et comprendre les raisons des différences qui demeureront.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. Introduction	1
2. Bénéfice d'un revenu	2
2.1 Bénéfice d'un revenu selon l'âge	2
2.2 Bénéfice d'un revenu selon la composante du revenu et le sexe	5
2.3 Bénéficiaires de revenus imputés contre bénéficiaires de revenus non imputés dans l'EDTR	8
3. Revenu global et revenu moyen selon la composante	11
3.1 Revenu global selon la composante et la source de revenu	11
3.2 Comparaison de l'EDTR, de l'EFC et de sources externes	13
3.3 Comparaison des revenus globaux et des revenus moyens à l'aide de données fiscales ou d'enquête uniquement	23
3.4 Comparaison des fichiers externe et interne de l'EDTR	29
4. Revenus moyens : données démographiques	31
4.1 Selon le sexe et la composante	31
4.2 Selon l'âge et la composante	35
4.3 Selon la province	39
5. Répartition des revenus	40
6. Impôts payés et revenu après impôts	41
7. Ratio hommes-femmes des gains	45
8. Estimations des faibles revenus	46

Liste des tableaux

- Tableau 1 : Bénéficiaires d'un revenu selon l'âge, EFC et EDTR, 1993
- Tableau 2 : Bénéficiaires d'un revenu selon la composante du revenu et le sexe, EFC et EDTR, 1993
- Tableau 3 : Bénéficiaires de revenus imputés et non imputés selon la méthode de déclaration, EDTR, 1993
- Tableau 4 : Bénéficiaires d'un revenu d'après l'EDTR, selon la composante et la situation en matière d'imputation, 1993
- Tableau 5 : Pourcentage d'après l'EDTR du revenu global selon la source établi à partir de données fiscales ou d'enquête ou par imputation, 1993
- Tableau 6 : Pourcentage d'après l'EDTR du revenu global d'ensemble établi à partir de données fiscales ou d'enquête ou par imputation, 1993
- Tableau 7 : Comparaison du revenu global et du revenu moyen suivant l'EFC, l'EDTR et des sources externes, 1993
- Tableau 8 : Comparaison du revenu global et du revenu moyen d'après l'EDTR et l'EFC à une repondération des données fiscales et d'enquête de l'EDTR, 1993
- Tableau 9 : Comparaison des fichiers externe et interne de l'EDTR, 1993
- Tableau 10 : Revenu global et revenu moyen selon la composante et le sexe, EFC et EDTR, 1993
- Tableau 11 : Revenu global et revenu moyen selon la composante et l'âge, EFC et EDTR, 1993
- Tableau 12 : Revenu global et revenu moyen selon la province, EFC et EDTR, 1993
- Tableau 13 : Comparaison de la répartition des revenus suivant l'EFC et l'EDTR, Canada, 1993
- Tableau 14 : Impôt total sur le revenu payé selon la province — RCI, EFC et EDTR, 1993

- Tableau 15 : Comparaison des impôts fédéral et provinciaux sur le revenu, EDTR et RCI, 1993
- Tableau 16 : Revenu global et revenu moyen après impôt selon la province, EFC et EDTR, 1993
- Tableau 17 : Estimations des SFR, avant impôt, selon la province et l'âge, EFC et EDTR, 1993
- Tableau 18 : Nombre estimatif de personnes à faible revenu suivant les catégories SFR, EFC et EDTR, 1993

1. INTRODUCTION

La première vague de données sur le travail et le revenu tirées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), qui renfermait les données sur les revenus de 1993, a été publiée au printemps 1996. Avec la fusion prochaine de l'EDTR et de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) (revenus de 1997) prévue pour janvier 1998, il est important de comparer et de comprendre les différences qui caractérisent les estimations entrecroisées de revenus établies à partir des deux enquêtes.

Le présent rapport est le premier d'une série consacrée à une analyse des estimations découlant des deux enquêtes et visant à identifier d'importantes différences au niveau des estimations de revenus et à définir certaines des causes sous-jacentes de telles différences. Nous comparons dans les sections qui suivent les estimations de revenus de l'année de référence 1993 établies à partir des deux enquêtes, en examinant un certain nombre de questions, y compris les taux de bénéfice, le revenu global et le revenu moyen, la répartition des revenus, les impôts payés et le revenu après impôt, ainsi que les estimations des faibles revenus. Les relations entre les sources de revenu, ce qui inclut l'identification et la compréhension des profils prédominants sur ce plan, constituent une importante question, que nous examinerons dans un autre document.

Du fait de notre connaissance des différences qui existent au niveau des estimations établies à partir des deux enquêtes, nous sommes en train d'analyser les approches des programmes vis-à-vis des révisions, de l'imputation et de la pondération, dans le but éventuellement d'adopter les meilleures procédures pour les années qui suivront.

2. BÉNÉFICE D'UN REVENU

2.1 Bénéfice d'un revenu selon l'âge

Au tableau 1, les taux globaux de bénéfice d'après l'EDTR sont d'environ quatre points plus élevés que ceux établis d'après l'EFC (96,6 % contre 92,8 %). L'écart est inmanquablement plus élevé dans chaque sous-groupe d'âge. Un certain nombre de facteurs peuvent avoir une influence sur ce résultat.

1) Méthode de collecte — Les données de l'EDTR sont un mélange de données fiscales et de données d'enquête, tandis que les données de l'EFC ne sont tirées que de questionnaires. Dans le cas de l'EDTR, la source de données fiscales peut produire un plus grand nombre de bénéficiaires d'un revenu si les déclarants ayant le statut de conjoint partagent les revenus qu'ils déclarent entre des sources comme un revenu de placement quand cela atténue leur fardeau fiscal. Dans le cas des données d'enquête, de telles sources ne peuvent être entièrement déclarées que par un seul conjoint. Les petits montants de revenu comme les intérêts peuvent être également signalés sur la déclaration de revenus, mais ne pas nécessairement l'être sur le questionnaire d'enquête.

2) Différences de traitement dans le cadre des procédures de révision et d'imputation de l'EFC et de l'EDTR

i) Dans le cas des personnes ayant le statut de conjoint, on attribue aux fins de l'EFC les crédits d'impôt remboursable (c.-à-d. la prestation fiscale pour enfants, le crédit pour TPS et les crédits d'impôts provinciaux) au conjoint ayant un revenu, si ces crédits constituent l'unique source de revenu de l'autre conjoint. Ce n'est pas ce qui se passe dans le cas de l'EDTR. La pratique en question dans le cas de l'EFC remonte à la fin des années 70,

moment où les crédits d'impôt remboursable ont été instaurés. Cela visait à éviter une interruption dans la série temporelle au niveau du revenu personnel moyen; étant donné que les femmes représentaient la plupart des bénéficiaires de crédits d'impôt n'ayant pas d'autre source de revenu, le fait de ne pas leur transférer ces crédits aurait entraîné une diminution de leur revenu moyen et une augmentation du nombre de femmes bénéficiaires d'un revenu.

- ii) La procédure d'imputation des revenus de l'EDTR diffère de celle de l'EFC pour la détermination du bénéficiaire d'un revenu. Dans le cas de l'EDTR, cette procédure impute les revenus des bénéficiaires et des non-bénéficiaires; on se fie en effet en partie sur l'information recueillie durant les interviews sur le travail pour déterminer qui est effectivement bénéficiaire d'un revenu. Cela inclut de l'information sur les emplois des travailleurs rémunérés, le travail indépendant, les antécédents professionnels et la réception de prestations d'assurance-emploi (ou d'assurance-chômage), d'aide sociale et pour accidents du travail notamment. Dans le cas de l'EFC, des vérifications entre les blocs de données démographiques sur les revenus et sur la population active déterminent qui est bénéficiaire d'un revenu et sont suivies de l'imputation des revenus pour les bénéficiaires d'un revenu uniquement. Cela peut donner d'une enquête à l'autre un pourcentage différent de bénéficiaires d'un revenu.

3) Prépondérance dans l'EDTR des interviews sur le travail — Si l'on faisait preuve de plus d'empressement à utiliser l'information obtenue à partir des interviews sur le travail réalisées dans le cadre de l'EDTR, le nombre de gens déclarant des gains à l'intérieur de cette enquête pourrait être plus élevé que celui des gens en faisant autant à l'intérieur de l'EFC, ce que les chiffres qui figurent au tableau 5 semblent

appuyer. Même si l'EFC englobe les 15 ans et plus et l'EDTR les 16 ans et plus, le nombre de bénéficiaires de gains est identique dans un cas comme dans l'autre.

Les taux plus élevés de bénéfice d'un revenu personnel pourraient avoir des répercussions sur les écarts entre l'EDTR et l'EFC à d'autres niveaux, comme ceux qui suivent.

- i) La répartition des revenus personnels. Si les bénéficiaires additionnels étaient concentrés à l'intérieur de la répartition plutôt que suivant le même profil de répartition comme c'est le cas pour tous les gens, le nombre de bénéficiaires additionnels pourrait avoir des répercussions sur la répartition des revenus. Les données figurant au tableau 11 plus loin indiquent que les bénéficiaires se répartissent normalement.
- ii) La différence entre les hommes et les femmes. Si les bénéficiaires additionnels étaient majoritairement d'un sexe à différents paliers de revenu, ils pourraient avoir une influence sur les moyennes globales pour les hommes et pour les femmes. Les données figurant au tableau 2 montrent qu'au niveau du revenu total, l'EDTR donne relativement plus de femmes bénéficiaires d'un revenu que d'hommes bénéficiaires d'un revenu par rapport à l'EFC.

Les taux de bénéfice selon la province font toujours l'objet d'un examen.

Tableau 1: Bénéficiaires d'un revenu selon l'âge, EFC et EDTR, 1993

Âge	EFC (1993)			EDTR (1993)			Recensement (1990)
	Avec revenu	Total des personnes	Taux	Avec revenu	Total des personnes	Taux	Taux
16 à 19 ans	1 101 991	1 541 714	71.5	1 161 202	1 538 212	75.5	63.8
20 à 24 ans	1 906 960	2 023 454	94.2	2 019 276	2 028 577	99.5	93.3
25 à 34 ans	4 634 823	4 904 309	94.5	4 890 106	4 919 138	99.4	93.4
35 à 44 ans	4 448 065	4 703 660	94.6	4 617 774	4 676 260	98.7	93.9
45 à 54 ans	3 190 603	3 436 231	92.9	3 235 881	3 396 953	95.3	92.5
55 à 64 ans	2 191 979	2 443 700	89.7	2 312 919	2 436 962	94.9	90.1
65 ans et plus	3 180 589	3 210 622	99.1	3 191 007	3 192 356	100.0	99.2
Total (1)	20 801 117	22 664 735	91.9	-	-	-	91.2
Total (2)	20 655 010	22 263 690	92.8	21 428 165	22 188 458	96.6	-

- (1) Les totaux pour l'EFC et le recensement comprennent les personnes de 15 ans et plus.
- (2) Les totaux pour l'EFC et l'EDTR comprennent les personnes de 16 ans et plus.

2.2 Bénéfice d'un revenu selon la composante du revenu et le sexe

Le bénéfice selon la source suivant l'EDTR va d'un niveau quelque peu équivalent à un niveau notablement plus élevé que suivant l'EFC. Au niveau de la principale composante :

- i) les taux de bénéfice de gains d'après l'EDTR sont légèrement supérieurs pour les hommes et pour les femmes. L'univers des 15 ans et plus de l'EFC par rapport à l'univers des 16 ans et plus de l'EDTR (voir le tableau 2) contribue peut-être à expliquer cette différence, mais pas en majeure partie.

Le tableau 1, qui illustre les taux totaux de bénéfice d'un revenu pour les 16 à 19 ans, et ce, pour l'EFC et pour l'EDTR, indique toujours un taux global de 75,5 % dans le cas de l'EDTR par rapport à 71,5 % dans celui de l'EFC;

- ii) le taux de bénéfice de transferts gouvernementaux est identique pour l'EDTR et l'EFC au niveau du sexe, mais est notablement supérieur pour les femmes et inférieur pour les hommes dans le cas de l'EDTR. On peut rattacher la plus grande partie de cette différence entre les sexes au niveau des transferts aux prestations fiscales pour enfants, lorsque la différence de traitement entre l'EFC et l'EDTR des révisions des PFE en rend compte. Selon la source de transferts gouvernementaux, les taux de bénéfice de prestations du RPC/RRQ sont supérieurs dans le cas de l'EDTR, les femmes affichant la plus grande différence relative. Le bénéfice de prestations d'assurance-emploi est très légèrement supérieur dans le cas de l'EDTR par rapport à l'EFC, tandis que le bénéfice de prestations d'aide sociale est quelque peu inférieur toujours dans le cas de l'EDTR par rapport à l'EFC pour les hommes comme pour les femmes;
- iii) le bénéfice d'un revenu de placement est considérablement plus élevé dans le cas de l'EDTR, et ce, pour les deux sexes. Les données fiscales de l'EDTR pourraient expliquer en partie cette situation, étant donné le rapprochement relativement faible entre l'EFC et les comptes nationaux dans le passé pour cette composante. Comme nous l'avons mentionné à la section 2.1 ci-dessus, le partage du revenu aux fins de la déclaration des revenus peut aussi être un facteur contribuant à expliquer cette situation;
- iv) les autres sources donnent des taux similaires.

Tableau 2: Bénéficiaires d'un revenu selon la composante du revenu et le sexe, EFC et EDTR, 1993

Composante du revenu	EFC (15 ans et plus)			EDTR (16 ans et plus)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Salaires et traitements	68.9	58.2	63.5	70.4	58.8	64.5
Emploi autonome agricole	2.4	0.7	1.5	2.8	0.7	1.7
Emploi autonome non agricole	8.4	4.7	6.5	10.4	5.6	7.9
Gains totaux	76.0	61.8	68.7	78.1	62.6	70.2
Revenu de placements	28.9	26.9	27.9	34.0	33.9	34.0
Prestation fiscale pour enfants	5.6	22.6	14.3	1.5	29.0	15.5
PSV/SRG/AAC	12.3	16.4	14.4	12.5	16.6	14.6
Prestations du RPC/RRQ	14.2	13.9	14.1	16.5	18.5	17.5
Prestations d'assurance-chômage	14.3	10.7	12.5	15.5	12.9	14.2
Assistance sociale	8.3	9.1	8.7	6.1	8.5	7.3
Indemnités pour accidents de travail	2.5	1.3	1.9	4.1	1.9	3.0
Crédit de la TPS	40.3	33.4	36.8	38.0	34.1	36.0
Total des transferts gouvernementaux	62.3	64.4	63.3	55.9	70.7	63.4
Revenu de pension	11.3	7.4	9.3	11.8	8.8	10.3
Pension alimentaire	0.1	2.3	1.2	0.1	2.6	1.4
Revenu total	95.5	88.3	91.9	97.7	95.5	96.6

Comme les différences au niveau du traitement des prestations fiscales pour enfants s'estomperont au niveau de la famille, le revenu familial n'en sera pas touché. Les conséquences des différences au niveau des taux de bénéfice pour les autres composantes, combinées aux valeurs moyennes et globales et à la répartition

des revenus des composantes peuvent ou peuvent ne pas avoir de répercussions sur les estimations du niveau du revenu familial établies à partir des deux enquêtes.

2.3 Bénéficiaires de revenus imputés contre bénéficiaires de revenus non imputés dans l'EDTR

L'imputation des non-réponses totales et partielles par l'entremise d'une approche axée sur le plus proche voisin a constitué une étape importante dans le cadre du traitement des données sur les revenus de l'EDTR. Cette imputation s'est faite à l'aide de données épurées (d'enquête et fiscales) et par l'entremise du SGVI. Il y a eu imputation totale du revenu pour 13 % de tous les répondants et imputation partielle du revenu pour une tranche additionnelle de 5 %. On a sélectionné les donneurs à partir de données démographiques et de l'information disponible découlant des interviews sur le travail.

Tableau 3: Données sur le revenu selon la méthode de déclaration, EDTR, 1993

Méthode de déclaration	Total des personnes	Ayant touché un revenu	N'ayant pas touché de revenu	Taux de bénéfice
Données non imputées	18 124	17 481	643	96.5
Données imputées - Partiellement	1 159	1 154	4	99.6
Données imputées - Totalement	2 906	2 793	113	96.1
Total	22 188	21 428	760	96.6

Il n'y a pas eu d'imputation de données pour 82 % de tous les 16 ans et plus (qui ont soit achevé l'interview de mai soit donné l'autorisation d'établir le lien entre eux et les données fiscales de Revenu Canada).

Les données partiellement imputées incluent les gens à qui on a attribué comme code-réponse final « partiel » ou les gens pour qui il y avait au moins un montant

déclaré et une incohérence entre les interviews de janvier et de mai, indépendamment du code-réponse final. On a imputé les composantes du revenu personnel de ces personnes (5 % de tous les gens).

Les données sur le revenu ont été totalement imputées dans le cas de 13 % de tous les répondants, ce qui inclut ceux qui ont déclaré seulement un revenu total et pas d'autres composantes de revenu ou qui ne se sont pas du tout prêtés à l'interview de mai. (Pour qu'un revenu puisse être imputé cependant, il faut au préalable respecter une condition : disposer d'information à partir des interviews sur le travail). Comme on peut le constater au tableau 3, le pourcentage d'imputation totale des répondants bénéficiant d'au moins une source de revenu se rapproche énormément de celui des bénéficiaires d'un revenu qui ne sont pas imputés. En d'autres mots, la procédure d'imputation n'a pas en elle-même fait gonfler la proportion des bénéficiaires d'un revenu.

Le tableau 4 indique la proportion de bénéficiaires d'un revenu qui sont soit totalement soit partiellement imputés pour chaque source de revenu. La proportion des déclarations imputées est plus élevée (30 %) dans le cas des prestations fiscales pour enfants, de la SV, du SRG et du crédit pour TPS, des montants étant attribués de façon déterministe dans le cas des répondants. Dans le cas de ces sources, les règles d'admissibilité sont assez précises pour permettre de déterminer des montants appropriés à l'intérieur d'étendues relativement étroites. Les procédures courantes de révision et/ou d'attribution fondées sur les conditions d'admissibilité font que les montants déclarés sont acceptés ou surpassés et entraînent l'imputation de valeurs non déclarées, à l'intérieur de ces étendues étroites. En plus, comme on a été incapable aux fins de l'EDTR d'obtenir des données sur la TPS de Revenu Canada pour l'année de référence 1993, on a aussi attribué de façon déterministe la TPS dans le cas des répondants dont on a consulté avec leur permission la déclaration de revenus. Parmi les autres sources,

c'est au niveau du RPC et/ou de la RRQ que la proportion de cas d'imputation totale ou partielle est la plus élevée (24 %).

Tableau 4: Bénéficiaires d'un revenu d'après l'EDTR, selon la composante et la situation en matière d'imputation, 1993

Composante du revenu	Total		Données non imputées		% Données imputées (entièrement ou partiellement)
	Bénéficiaires d'un revenu (En milliers)	Pourcentage	% Fiscales	% d'Enquête	
Salaires et traitements	14 313	100	51	35	13
Emploi autonome agricole	383	100	60	30	10
Emploi autonome non agricole	1 759	100	52	35	14
Revenu de placements	7 535	100	58	25	17
Prestation fiscale pour enfants	3 446	100	57	12	31
PSV/SRG/AAC	3 237	100	47	20	33
Prestations du RPC/RRQ	3 888	100	48	29	24
Prestations d'assurance- chômage	3 129	100	58	28	13
Assistance sociale	1 615	100	47	39	14
Indemnités pour accidents de travail	664	100	62	26	13
Crédits de la TPS	7 990	100	49	8	42
Revenu de pension	2 285	100	56	26	19
Pension alimentaire	301	100	52	34	15

3. REVENU GLOBAL ET REVENU MOYEN SELON LA COMPOSANTE

3.1 Revenu global selon la composante et la source de revenu

Tableau 5: Pourcentage d'après l'EDTR du revenu global selon la source établie à partir de données fiscales ou d'enquête ou par imputation, 1993

Composante du revenu	Total		Données non imputées		% Données imputées (entièrement ou partiellement)
	Revenu global (Millions)	Pourcentage	% Fiscales	% d'Enquête	
Salaires et traitements	368 380	100	51	36	12
Emploi autonome agricole	2 961	100	34	49	15
Emploi autonome non agricole	28 183	100	41	42	16
Revenu de placement	22 090	100	49	30	21
Prestation fiscale pour enfants	5 101	100	55	15	29
PSV/SRG/AAC	17 531	100	47	20	33
Prestations du RPC/RRQ	18 486	100	49	29	22
Prestations d'assurance chômage	15 930	100	58	29	13
Assistance sociale	10 024	100	45	42	12
Indemnités pour accidents de travail	3 678	100	63	26	12
Crédit de la TPS	2 519	100	49	9	42
Revenu de pension	25 227	100	53	27	20
Pension alimentaire	1 433	100	52	33	14

Pendant que le tableau 4 indique la proportion de bénéficiaires d'un revenu dont les données les concernant ont été imputées, le tableau 5 de son côté montre, dans le cas de l'EDTR, la proportion du revenu global qui est imputée. Comme dans le cas des bénéficiaires, il y a imputation de pourcentages relativement plus élevés du revenu global pour les prestations fiscales pour enfants (29 %), la SV, le SRG et l'AC (33 %) et les crédits pour TPS (42 %).

Tableau 6: Pourcentage d'après l'EDTR du revenu global d'ensemble établi à partir de données fiscales ou d'enquête ou par imputation, 1993

Composante du revenu	Total	Données non imputées		% Données imputées (entièrement ou partiellement)
		% Fiscales	% d'Enquête	
Toutes les sources	100.0	50.5	34.3	14.9
Salaires et traitements	70.6	36.3	25.1	9.2
Emploi autonome agricole	0.5	0.2	0.3	--
Emploi autonome non agricole	5.4	2.2	2.3	0.9
Revenu de placements	4.3	2.1	1.3	0.9
Prestation fiscale pour enfants	0.8	0.5	0.1	0.2
PSV/SRG/AAC	3.4	1.6	0.7	1.1
Prestations du RPC/RRQ	3.5	1.7	1.0	0.8
Prestations d'assurance-chômage	3.1	1.8	0.9	0.4
Assistance sociale	1.9	0.9	0.8	0.2
Indemnités pour accidents de travail	0.6	0.4	0.2	--
Crédit pour la TPS	0.4	0.2	--	0.2
Revenu de pension	4.8	2.5	1.3	1.0
Pension alimentaire	0.2	0.1	0.1	--

Même si c'est au niveau des PFE, de la SV et du SRG et de la TPS que la proportion de déclarations imputées est la plus élevée, ces composantes du revenu représentent un pourcentage relativement limité du revenu total d'après l'EDTR (4,6 %), comme on peut le constater au tableau 6 ci-dessous. La majeure partie du revenu d'après l'EDTR (presque 71 %) provient des salaires et traitements, dont 12 % sont imputés (voir le tableau 5).

3.2 Comparaison de l'EDTR, de l'EFC et de sources externes

Le tableau 7 ci-dessous montre que les revenus totaux moyens d'après l'EDTR et l'EFC sont relativement proches l'un de l'autre, celui établi suivant l'EDTR étant de 0,9 % plus élevé que celui établi suivant l'EFC. Le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'après l'EDTR est cependant de 0,6 million ou de 3,0 % plus élevé et le revenu global d'après l'EDTR toujours supérieur de 20 milliards de dollars ou de 4,0 %. Puisque le total des bénéficiaires de gains est le même suivant les deux enquêtes, le nombre plus élevé de bénéficiaires pour l'EDTR est réparti entre certaines autres sources, mais pas toutes : il y a dans le cas de l'EDTR 19,3 % plus de bénéficiaires d'un revenu de placement et 22,4 % plus de bénéficiaires d'un revenu de pension privée. Il y a cependant dans le cas de l'EDTR un nombre légèrement inférieur de bénéficiaires d'un revenu gouvernemental, 1,9 % de moins. Les moyennes générales pour l'EDTR et l'EFC se rapprochent l'une de l'autre, puisque les moyennes pour de nombreuses composantes de l'EDTR ne suivent pas la même tendance plus élevée indiquée par le nombre de bénéficiaires quand on établit la comparaison avec l'EFC. Le rapprochement avec les comptes nationaux au niveau du revenu total indique 104,7 % pour l'EFC et 108,8 % pour l'EDTR.

Dans le cas des salaires et traitements, la principale composante du revenu, qui représentent 71 % du revenu global, la moyenne pour l'EDTR est de 2,6 % plus élevée que pour l'EFC. Cela vaut cependant pour l'univers d'âges des 16 ans et plus

dans le cas de l'EDTR et pour celui des 15 ans et plus dans celui de l'EFC. Même si l'EFC inclut les gens de 15 ans, le nombre de bénéficiaires de salaires et traitements pour l'EFC est le même que pour l'EDTR, tandis que les montants globaux suivant l'EDTR sont de 2,2 % plus élevés. Les rapprochements de l'EFC et de l'EDTR avec les estimations de Revenu Canada donnent cependant des pourcentages plus élevés : 108 % et 110 % respectivement. On obtient des résultats similaires au niveau des gains totaux pour les moyennes, les montants globaux et le nombre de bénéficiaires. Les différences au niveau des montants globaux et des moyennes pour les revenus découlant d'un travail indépendant ne constituent pas un problème majeur, étant donné qu'elles représentent moins que 1 % des revenus globaux. En outre, ces sources ont plutôt tendance à varier dans les montants déclarés d'une année à une autre et les chiffres sur le rapprochement établis à partir des comptes nationaux font l'objet d'importantes révisions. Le rapprochement entre les gains totaux et les CN donne 104,6 % pour l'EFC et 108,0 % pour l'EDTR.

Dans le cas des revenus de placement, même si l'EDTR indique 19,3 % plus de bénéficiaires, le montant global d'après l'EDTR n'est que de 3,4 % plus élevé que l'estimation comparable d'après l'EFC et le montant moyen par bénéficiaire n'est que de 13,3 % inférieur à la moyenne établie d'après l'EFC. Cela pourrait être attribuable aux déclarations de revenus renfermant plus de bénéficiaires d'un faible revenu de placement (c'est-à-dire de petits montants d'intérêt). Le degré de rapprochement entre l'EDTR et les comptes nationaux et l'EFC et ces derniers est quand même faible, se situant à 66,7 % et à 64,5 %, respectivement. Les deux enquêtes semblent sous-représenter l'extrémité supérieure de la courbe de répartition des revenus.

Globalement, les sous-totaux pour les transferts gouvernementaux au chapitre des bénéficiaires, des montants globaux et des moyennes sont proches l'un de l'autre,

ce qui reflète une atténuation des différences à l'intérieur des composantes des transferts. Pour la SV, le nombre de bénéficiaires est le même et concorde avec les CN, à 99 %. Les montants globaux d'après l'EFC sont supérieurs à ceux des CN dans la même proportion que les montants globaux d'après l'EDTR sont inférieurs à ceux des CN (de 4 %). Les estimations concernant la SV d'après l'EFC et l'EDTR pour ce qui est du nombre de bénéficiaires et des montants globaux excèdent les estimations des comptes nationaux, ce qui reflète probablement les faibles chiffres et valeurs de RC attribuables à la non-production de certains aînés. Dans le cas du RPC, le nombre de bénéficiaires d'après l'EDTR excède de 22 % celui établi d'après l'EFC, tandis que la moyenne est presque la même, ce qui donne des montants globaux de 24 % ou de 4 milliards de dollars plus élevés pour l'EDTR. Par rapport à Revenu Canada, les estimations établies à partir de l'EDTR sont plus élevées au chapitre des montants globaux et du nombre de bénéficiaires, tandis que celles établies d'après l'EFC leur sont quelque peu inférieures. Les bénéficiaires de prestations d'aide sociale sont 22 % moins nombreux d'après l'EDTR que d'après l'EFC, tandis que leur revenu moyen est de 14 % supérieur. Cela pourrait refléter des différences de traitement, puisque l'EFC comporte une procédure courante qui attribue des suppléments provinciaux pour les aînés, une valeur qui s'inscrit à l'intérieur du domaine de l'aide sociale. Cela accroîtrait le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'un faible montant dans le cas de l'EFC, tout en réduisant le revenu moyen. Le nombre de bénéficiaires de prestations fiscales pour enfants d'après l'EDTR dépasse les chiffres de l'EFC de 7 %, tandis que les valeurs moyennes sont de 14 % moins élevées, ce qui donne des montants globaux d'après l'EDTR de 8 % inférieurs à l'EFC. Les montants globaux d'après l'EFC correspondent à 94 % des valeurs du DRH et ceux de l'EDTR à 87 %. Les différences de traitement au niveau des enquêtes expliquent probablement ces résultats. Le revenu d'une pension est la dernière différence importante; l'EDTR indique en effet plus de bénéficiaires d'un tel revenu (22 %), des montants globaux

supérieurs (de 17 % ou de 4 milliards de dollars) et une moyenne inférieure (-4 %) comparativement à l'EFC.

Tableau 7: Comparaison du revenu global et du revenu moyen d'après l'EFC, l'EDTR et des sources externes, 1993(1)

Composante du revenu	EFC (15 +)	EDTR (16 +)	EDTR/EFC	Source externe	EFC/Ext.	EDTR/Ext.	RCI- livre vert	EFC/RCI	EDTR/RCI
Salaires									
Chiffre pondéré	14 368 797	14 312 620	99.6						
Revenu global	360 507 518 552	368 379 944 629	102.2	343 203 000 000	105.0	107.3	333 852 756 000	108.0	110.3
Revenu moyen	25 090	25 738	102.6						
Auton. agricole									
Chiffre pondéré	348 322 3 518	383 408	110.1				424 430	82.1	90.3
Revenu global	019 218	2 961 310 375	84.2	1 923 000 000	182.9	154.0	1 541 748 000	228.2	192.1
Revenu moyen	10 100	7 724	76.5				3 633	278.0	212.6
Auton. non agr.									
Chiffre pondéré	1 477 018	1 759 154	119.1						
Revenu global	22 995 846 094	28 182 541 296	122.6	24 842 000 000	92.6	113.4	21 382 366 000	107.5	131.8
Revenu moyen	15 569	16 021	102.9						
Rev. tot.(2)									
Chiffre pondéré	15 567 849	15 577 375	100.1						
Revenu global	387 021 383 864	399 523 796 300	103.2	369 971 000 000	104.6	108.0	356 776 870 000	108.5	112.0
Revenu moyen	24 860	25 648	103.2						
Tot. de placements									
Chiffre pondéré	6 316 654	7 534 959	119.3						
Revenu global	21 370 204 752	22 089 766 437	103.4	33 135 000 000	64.5	66.7	-	-	-
Revenu moyen	3 383	2 932	86.7						
Prest. fisc. pour enfants (3)									
Chiffre pondéré	3 231 557	3 445 895	106.6						
Revenu global	5 535 046 349	5 100 576 449	92.2	5 899 000 000	93.8	86.5	5 694 411 221	97.2	89.6
Revenu moyen	1 713	1 480	86.4						
SRV/SRG (3)									
Chiffre pondéré	3 264 862	3 237 091	99.1	3 250 279	100.4	99.6	2 919 640	111.8	110.9
Revenu global	19 068 362 138	17 530 959 780	91.9	18 189 000 000	104.8	96.4	16 696 701 433	114.2	105.0
Revenu moyen	5 840	5 416	92.7				5 719	102.1	94.7
Prestations du RPC/RRQ (3)									
Chiffre pondéré	3 182 262	3 888 151	122.2	4 116 574	77.3	94.5	3 494 440	91.1	111.3
Revenu global	14 862 471 688	18 485 509 081	124.4	17 807 000 000	83.5	103.8	16 653 028 000	89.2	111.0
Revenu moyen	4 670	4 754	101.8				5 205	98.0	99.8
Ass.- chômage									
Chiffre pondéré	2 830 956	3 148 793	111.2				3 237 220	87.5	97.3
Revenu global	15 430 199 158	15 930 460 885	103.2	17 531 000 000	88.0	90.9	16 848 405 000	91.6	94.6
Revenu moyen	5 451	5 059	92.8				5 205	104.7	97.2
Ass. sociale									
Chiffre pondéré	1 971 852	1 615 327	81.9				1 870 540	105.4	86.4
Revenu global	10 672 826 051	10 024 295 904	93.9	-	-	-	11 452 991 841	93.2	87.5
Revenu moyen	5 413	6 206	114.6				6 123	88.4	101.4

Composante du revenu	EFC (15 +)	EDTR (16 +)	EDTR/EFC	Source externe	EFC/Ext.	EDTR/Ext.	RCI- livre vert	EFC/RCI	EDTR/RCI
Indemn. pour accidents de trav.(3)									
Chiffre pondéré	432 548	664 359	153.6				724 681	59.7	91.7
Revenu global	3 090 036 727	3 677 989 566	119.0	3 844 000 000	80.4	95.7	3 736 192 555	82.7	98.4
Revenu moyen	7 144	5 536	77.5				5 156	138.6	107.4
TPS (3)									
Chiffre pondéré	8 335 573	7 990 113	95.9				8 270 799	100.8	96.6
Revenu global	2 336 783 057	2 519 315 462	107.8	2 508 000 000	93.2	100.5	2 723 786 969	85.8	92.5
Revenu moyen	280	315	112.6				329	85.0	95.7
Total trans.ouv.									
Chiffre pondéré	14 342 098	14 074 807	98.1						
Revenu global	73 233 896 132	73 269 098 594	100.0	84 872 000 000	86.3	86.3	-	-	-
Revenu moyen	5 106	5 206	102.0						
Pension (3)									
Chiffre pondéré	1 866 662	2 285 262	122.4						
Revenu global	21 535 047 955	25 226 568 511	117.1	-	-	-	24 013 973 000	89.7	105.0
Revenu moyen	11 537	11 039	95.7						
Pension alimentaire									
Chiffre pondéré	281 097								
Revenu global	1 357 541 076	301 289	107.2				320 012	87.8	94.1
Revenu moyen	4 829	1 433 430 730	105.6	-	-	-	1 599 941 425	84.8	89.6
		4 758	98.5				5 000	96.6	95.2
Tot. revenu (3)									
Chiffre pondéré	20 801 177	21 428 166	103.0				19 034 510	109.3	112.6
Revenu global	510 766 647 248	530 962 905 143	104.0	487 978 000 000	104.7	108.8	500 013 347 000	102.2	106.2
Revenu moyen	24 555	24 779	100.9				26 269	93.5	94.3
Rev. médian.	19 364	19 304							
Er. type de la moy.	160	213							

(1) Voir les renvois au Tableau 8 au sujet des différences conceptuelles entre les composantes de revenu de l'EFC et de l'EDTR.

(2) La différence du revenu global entre l'EFC et l'EDTR est statistiquement significative à 0.95

(3) La différence du revenu global entre l'EFC et l'EDTR est statistiquement significative à 0.99

Un examen superficiel des procédures de traitement pour l'EFC et l'EDTR laisse entendre que la plus grande partie de l'écart de 20 milliards de dollars au niveau des revenus globaux découle des différences sur le plan des procédures entre les deux enquêtes :

- Procédures de révision

Certaines valeurs, comme les montants de revenus élevés, pour lesquelles la probabilité d'erreur est très grande (d'après les incohérences observées avec

les variables connexes) sont révisées durant le traitement des données de l'EFC. Ces cas n'ont pas été modifiés de la même façon dans le fichier de l'EDTR. Si l'on se fonde sur l'expérience en matière de traitement des données de l'EFC, cela pourrait expliquer approximativement 7 milliards de dollars de la différence observée entre les enquêtes.

- Procédures d'imputation

L'EFC inclut dans l'univers des donneurs les déclarations de faibles revenus, mais en exclut les déclarations de revenus élevés durant l'imputation des revenus. L'EDTR inclut et les déclarations de faibles revenus et les déclarations de revenus élevés dans l'univers des donneurs. Une analyse indique qu'environ 3 milliards de dollars de la différence observée au niveau des revenus globaux entre l'EFC et l'EDTR peuvent être attribuables aux procédures d'imputation différentes utilisées pour l'EFC par rapport à l'EDTR.

Les procédures d'attribution des éléments utilisées aux fins de l'EFC pour les sources de revenu personnel ne permettent ordinairement pas aux crédits d'impôt remboursable de constituer l'unique source de revenu : dans de tels cas, les valeurs sont attribuées aux conjointes ayant un revenu, s'il y en a. L'EDTR ne comporte pas pareille restriction. Il y a d'après l'EDTR 389 000 personnes et 220 000 personnes respectivement ayant comme uniques sources de revenu les prestations fiscales pour enfants et le crédit pour taxe sur les produits et services. Ces gens pourraient représenter une grande partie de la différence entre l'EDTR et l'EFC de 600 000 personnes observée au niveau du nombre de bénéficiaires d'un revenu.

La divergence au niveau des taux de faible revenu d'après l'EFC et l'EDTR peut être en partie le résultat de procédures différentes d'attribution des revenus : des évaluations antérieures de données de l'EFC ont montré que les taux de faibles revenus sont sensibles à d'assez petits changements au niveau du revenu, compte tenu de la mise en grappes de certains groupes de population, comme les aînés, autour des seuils de faible revenu (SFR). Cela met en relief la sensibilité possible des taux de faible revenu en général aux procédures d'attribution différentes établies pour diverses sources de revenu. Une analyse des données de l'EDTR et de l'EFC indique que les estimations d'après l'EDTR relatives au RPC et/ou à la RRQ sont de 3,6 milliards de dollars plus élevées que les estimations découlant de l'EFC. Un rapprochement avec les données de Revenu Canada indique de son côté que les procédures propres à l'EDTR en attribuent peut-être trop au RPC/RRQ, tandis que l'EFC ne leur en attribue peut-être pas assez. Étant donné que les aînés reçoivent une grande partie des prestations du RPC/RRQ et que les taux de faible revenu dans le cas des personnes âgées sont particulièrement sensibles à de petits changements au niveau du revenu, il est probable que cette différence sur le plan du RPC/RRQ ait d'importantes répercussions sur la divergence observée au chapitre des taux de faible revenu entre l'EFC et l'EDTR.

- Pondération, attrition et cohabitants

Contrairement à l'EFC, on n'utilise pas pour l'EDTR de poids intégrés. Cela ne semble cependant pas avoir de répercussion sur les estimations. Par ailleurs, l'érosion de l'échantillon de l'EDTR et les cohabitants qui rejoignent l'échantillon après sa sélection ont une influence sur les poids et les estimations. Les résultats de la production des poids de l'EDTR à l'aide d'une série de méthodes de rechange (qui font appel à différentes

techniques de correction des non-réponses et de répartition des poids pour le traitement des cohabitants) laissent entendre que les différences au niveau des systèmes de pondération pourraient représenter jusqu'à 5 milliards de dollars de l'écart observé au chapitre des revenus globaux.

- Procédures de dérivation des variables

La divergence au niveau des taux de faible revenu entre l'EFC et l'EDTR semble en partie attribuable aux différences de définition intégrées à la variable « taille du secteur de résidence », qui sert à déterminer le SFR approprié. On détermine la variable « taille du secteur de résidence » dans le cadre de l'EFC à l'aide des identificateurs des unités d'échantillonnage de l'EPA pour définir une population, tandis que dans le cas de l'EDTR on utilise les codes postaux. La classification de la taille de la région urbaine dans l'échantillon de l'EFC/EPA et dans l'échantillon de l'EDTR varie sous un autre aspect. Dans le cas de l'EFC, tous les secteurs situés à l'intérieur de RMR portent un code de taille de région urbaine correspondant à la population totale de la RMR en question. Dans le cas de l'EDTR, on pourrait attribuer à un échantillon de RMR secondaire différents codes de taille de région urbaine (par exemple, petite région urbaine, région rurale, etc.), suivant les procédures utilisées pour le Recensement dans le cadre de la production de données sur les faibles revenus. Cela a pour résultat de donner des divergences au niveau de la classification d'après l'EDTR et l'EFC des familles suivant les catégories SFR fondées sur la « taille du secteur ».

Les calculs faisant appel à une procédure uniformisant les différences de codage montrent que les variations au niveau de la classification d'après

l'EDTR et l'EFC suivant les catégories SFR peuvent représenter un quart de la différence observée sur le plan des taux de faible revenu.

- Sources de données

L'un des programmes est purement une enquête, tandis que l'autre est la combinaison de données d'enquête et de données fiscales. La collecte des données de l'EFC s'effectue entièrement à l'aide d'un questionnaire faisant appel aux quatre sixièmes de l'échantillon complet de l'EPA. La collecte des données de l'EDTR s'effectue en partie à l'aide d'un questionnaire, comme dans le cas de l'EFC, et en partie à l'aide d'un lien avec les données fiscales de Revenu Canada. Il est concevable que cette différence de procédure puisse grandement contribuer à produire des écarts, qu'on ne peut cependant quantifier.

- Concepts de revenu

Les allocations et prestations imposables sont au niveau conceptuel exclues des salaires et traitements dans le cas des données obtenues à l'aide d'un questionnaire, tandis qu'elles y sont incluses dans le cas des données obtenues à partir de déclarations de revenus. Par définition, toutes les données sur les traitements de l'EFC et la moitié des données de l'EDTR tirées de questionnaires devraient exclure les allocations imposables. Étant donné que les allocations imposables représentent au total environ 3,3 milliards de dollars, la composante Traitements de l'EDTR pourrait être au moins de 1,7 milliard de dollars plus élevée que dans le cas de l'EFC. La valeur réelle en est cependant probablement moindre, étant donné que certains répondants peuvent déclarer des valeurs directement à partir de leur T1, sur lequel les traitements incluent la valeur des allocations

imposables. Cette différence conceptuelle peut donc représenter environ 1 milliard de dollars de l'écart observé.

Globalement, les répercussions de ces différences pourraient influencer davantage les revenus moyens et les taux de faible revenu de certaines cohortes d'âge que ceux d'autres cohortes. Avec les estimations plus élevées établies à partir de l'EDTR relativement au nombre de bénéficiaires de prestations du RPC/RRQ et d'un revenu de pension, il pourrait y avoir hausse du revenu pour les aînés et les familles âgées dans le cas de l'EDTR, ce qui mènerait aussi à des taux inférieurs de faible revenu, compte tenu surtout de la « mise en grappes » des personnes âgées dont les revenus se rapprochent des seuils de faible revenu.

Dans le cas des revenus familiaux, les répercussions sur les moyennes et les taux de faible revenu dépendraient de la mesure dans laquelle les différences au niveau du revenu personnel refléteraient simplement une redistribution des revenus entre les membres d'une famille (sans modifier globalement le revenu familial), plutôt qu'un revenu additionnel à l'intérieur de la famille, ce qui donnerait des taux de faible revenu inférieurs. Si, par exemple, un revenu additionnel était concentré entre des gens à l'intérieur de familles qui se situeraient déjà au-dessus du seuil de faible revenu, cela n'aurait aucune répercussion sur les taux de faible revenu. Compte tenu du caractère comparable de la répartition des revenus personnels d'après l'EDTR et l'EFC et des 600 000 bénéficiaires et des 20 milliards de dollars de plus sur le plan du revenu global personnel, on pourrait s'attendre à certaines répercussions sur les niveaux des revenus familiaux et les taux de faible revenu.

On n'a pas encore analysé en détail les répercussions de cette situation pour les familles, étant donné qu'il n'y a pas dans l'EDTR de « pondération familiale » comparable à la pondération familiale établie pour l'EFC. On a cependant créé une « pondération familiale » approximative pour l'EDTR à l'aide d'une procédure de

pondération intégrée similaire à celle utilisée pour l'EFC. Si l'on se fonde sur cette pondération familiale établie pour l'EDTR, le revenu familial moyen d'après cette enquête atteignait 55 088 \$ ou 2 023 \$ (3,9 %) de plus que la moyenne des 53 065 \$ calculée d'après l'EFC.

3.3 Comparaison des revenus globaux et des revenus moyens à l'aide de données fiscales ou d'enquête uniquement

Si l'on utilise un mélange de données d'enquête et de données fiscales pour l'EDTR, on utilise que des données d'enquête pour l'EFC. Afin de comparer directement les revenus globaux et moyens établis d'après l'EDTR et l'EFC, on a repondéré et passé en machine les données de l'EDTR pour les répondants au questionnaire seulement et pour les répondants dont on a consulté avec leur permission la déclaration de revenus seulement (voir le tableau 8 ci-dessous). Même si cela jette un peu plus de lumière sur ce qui se passe « dans les coulisses », il faudrait noter qu'il n'y a pas de raison a priori de s'attendre à ce que les données d'enquête et les données fiscales séparément pondérées s'équivalent. En effet, puisque les non-déclarants (qui tendent à avoir un petit revenu) sont tous, par définition, inclus dans les données d'enquête, on pourrait s'attendre à ce que les revenus globaux repondérés pour les répondants au questionnaire soient inférieurs aux montants globaux comparables pour les répondants dont on a consulté avec leur permission la déclaration de revenus.

Tableau 8: Comparaison du revenu global et du revenu moyen d'après l'EDTR et L'EFC à une repondération(1) des données fiscales et d'enquête de l'EDTR, 1993

Composante du revenu	EFC (15 ans et +)	EDTR - enquête et données fiscales (16 ans et +)	EDTR/EFC	EDTR - données d'enquête seulement, incluant l'imputation (2)	EDTR/EFC	EDTR - données fiscales seulement	EDTR/EFC
Salaires(3)							
Chiffre pondéré	14 368 797	14 312 620	99.6	13 677 000	95.2	15 238 000	106.0
Revenu global	360 507 518 552	368 379 944 629	102.2	360 465 493 000	100.0	379 897 069 000	105.4
Revenu moyen	25 090	25 738	102.6	26 356	105.0	24 931	99.4
Auton. agricole							
Chiffre pondéré	348 322	383 408	110.1	314 000	90.1	456 000	130.9
Revenu global	3 518 019 218	2 961 310 375	84.2	4 000 229 000	113.7	2 000 725 000	56.9
Revenu moyen	10 100	7 724	76.5	12 729	126.0	4 383	43.4
Auton. non agricole							
Chiffre pondéré	1 477 018	1 759 154	119.1	1 658 000	112.2	1 833 000	124.1
Revenu global	22 995 846 094	28 182 541 296	122.6	33 196 737 000	144.4	23 235 091 000	101.1
Revenu moyen	15 569	16 021	102.9	20 017	128.6	12 678	81.4
Gains totaux							
Chiffre pondéré	15 567 849	15 577 375	100.1	14 982 000	96.2	16 438 000	105.6
Revenu global	387 021 383 864	399 523 796 300	103.2	397 662 458 000	102.7	405 132 885 000	104.7
Revenu moyen	24 860	25 648	103.2	26 544	106.8	24 646	99.1
Tot. de placements							
Chiffre pondéré	6 316 654	7 534 959	119.3	6 098 000	96.5	9 164 000	145.0
Revenu global	21 370 204 752	22 089 766 437	103.4	22 170 348 000	103.4	22 851 184 000	106.9
Revenu moyen	3 383	2 932	86.7	3 636	107.5	2 494	73.7
Prest. fisc. pour enfants							
Chiffre pondéré	3 231 557	3 445 895	106.6	3 022 000	93.5	3 854 000	119.3
Revenu global	5 535 046 349	5 100 576 449	92.2	4 777 387 000	86.3	5 437 894 000	98.2
Revenu moyen	1 713	1 480	86.4	1 581	92.3	1 411	82.4
SRV/SRG							
Chiffre pondéré	3 264 862	3 237 091	99.1	3 243 000	99.3	3 227 000	98.8
Revenu global	19 068 362 138	17 530 959 780	91.9	17 566 155 000	92.1	17 542 833 000	92.0
Revenu moyen	5 840	5 416	92.7	5 416	92.7	5 435	93.1
Prestations du RPC/RRQ							
Chiffre pondéré	3 182 262	3 888 151	122.2	3 871 000	121.6	3 951 000	124.2
Revenu global	14 862 471 688	18 485 509 081	124.4	18 293 704 000	123.1	18 976 348 000	127.7
Revenu moyen	4 670	4 754	101.8	4 726	101.2	4 803	102.8
Ass.- chômage							
Chiffre pondéré	2 830 956	3 148 793	111.2	2 687 000	94.9	3 623 000	128.0
Revenu global	15 430 199 158	15 930 460 885	103.2	13 960 384 000	90.5	17 822 883 000	115.5
Revenu moyen	5 451	5 059	92.8	5 195	95.3	4 920	90.3

Composante du revenu	EFC (15 ans et +)	EDTR - enquête et données fiscales (16 ans et +)	EDTR/EFC	EDTR - données d'enquête seulement, incluant l'imputation (2)	EDTR/EFC	EDTR - données fiscales seulement	EDTR/EFC
Ass. sociale							
Chiffre pondéré	1 971 852	1 615 327	81.9	1 702 000	86.3	1 553 000	78.8
Revenu global	10 672 826 051	10 024 295 904	93.9	10 916 715 000	102.3	9 218 902 000	86.4
Revenu moyen	5 413	6 206	114.6	6 415	118.5	5 935	109.6
Indemn. pour accidents de travail							
Chiffre pondéré	432 548	664 359	153.6	508 000	117.4	834 000	192.8
Revenu global	3 090 036 727	3 677 989 566	119.0	2 716 499 000	87.9	4 676 990 000	151.4
Revenu moyen	7 144	5 536	77.5	5 352	74.9	5 608	78.5
TPS							
Chiffre pondéré	8 335 573	7 990 113	95.9	7 924 000	95.1	8 281 000	99.3
Revenu global	2 336 783 057	2 519 315 462	107.8	2 513 202 000	107.5	2 571 354 000	110.0
Revenu moyen	280	315	112.6	317	113.2	311	111.1
Total de transf. gov. (4)							
Chiffre pondéré	14 342 098	14 074 807	98.1	13 560 000	94.5	14 796 000	103.2
Revenu global	73 233 896 132	73 269 098 594	100.0	70 744 029 000	96.6	76 247 204 000	104.1
Revenu moyen	5 106	5 206	102.0	5 217	102.2	5 153	100.9
Pension							
Chiffre pondéré	1 866 662	2 285 262	122.4	1 966 000	105.3	2 662 000	142.6
Revenu global	21 535 047 955	25 226 568 511	117.1	23 619 651 000	109.7	27 368 757 000	127.1
Revenu moyen	11 537	11 039	95.7	12 016	104.2	10 283	89.1
Pension alimentaire							
Chiffre pondéré	281 097	301 289	107.2	288 000	102.5	313 000	111.3
Revenu global	1 357 541 076	1 433 430 730	105.6	1 382 199 000	101.8	1 487 303 000	109.6
Revenu moyen	4 829	4 758	98.5	4 807	99.5	4 751	98.4
Revenu total (5)							
Chiffre pondéré	20 801 177	21 428 166	103.0	21 076 000	101.3	22 081 000	106.2
Revenu global	510 766 647 248	530 962 905 143	104.0	521 677 748 000	102.1	545 974 730 000	106.9
Revenu moyen	24 555	24 779	100.9	24 752	100.8	24 725	100.7

- (1) La repondération a été faite sur une filière interne. Les valeurs de revenu supérieur n'ont pas été supprimées de la filière.
- (2) L'EFC ne tient pas compte des allocations et prestations imposables (3,3 milliards \$). Le questionnaire de l'EDTR ne comprend pas les allocations imposables, tandis que les dossiers fiscaux de l'EDTR tiennent compte des allocations imposables. Avec près de 50% des dossiers de l'EDTR provenant de données fiscales et à cause du traitement des allocations imposables, le montant total du revenu de la composante Salaires de l'EDTR est de 1,7 milliard \$ plus élevé que celui de l'EFC; la différence réelle peut toutefois être moindre en supposant que certains répondants ont reporté directement les montants de leurs T-1 sur leurs questionnaires.
- (3) Les données d'enquête de l'EDTR, à l'exception des données imputées, ont aussi été soumises mais la différence entre les données de l'enquête comprenant et ne comprenant pas les données imputées n'était pas significative.
- (4) Pour l'EFC, le total des transferts gouvernementaux tient compte des montants provenant de sources non mentionnées plus haut comprenant les crédits d'impôt provinciaux (.5 milliard \$), les pensions aux anciens

combattants (.6 milliard \$) et les autres revenus imposables/non imposables de sources gouvernementales (1.1 milliard \$: .6 milliard \$ imposable, .5 milliard \$ non imposable). Pour l'EDTR, le total des transferts gouvernementaux ne comprend pas aucune source non mentionnée dans le tableau ci-haut. Les crédits d'impôt provinciaux ainsi que les pensions aux anciens combattants ne font pas partie des transferts gouvernementaux alors que les revenus imposables de sources gouvernementales tirés du questionnaire sont compris dans le revenu total. On ne tient pas compte des revenus non imposables de sources gouvernementales provenant du questionnaire.

- (5) Comprend certaines composantes dont la source est non précisée ci-haut. L'EFC comprend l'argent provenant de l'extérieur du ménage (.5 milliard \$) et d'autres revenus monétaires (5.8 milliards \$: 4.5 milliards \$ imposables, 1.3 milliard \$ non imposable). L'EDTR comprend les revenus imposables de sources gouvernementales et d'autres revenus monétaires imposables provenant du questionnaire, ainsi que les revenus d'emplois et d'autres revenus provenant des dossiers fiscaux (total de 9.4 milliards \$).

Quand on a utilisé les données de l'EDTR repondérées uniquement, le nombre de bénéficiaires d'un revenu (les chiffres estimatifs sur le revenu total) a chuté, se rapprochant beaucoup plus des estimations établies d'après l'EFC, tandis que l'écart entre les revenus totaux globaux d'après l'EFC et l'EDTR est tombé de 20 milliards de dollars à 11 milliards de dollars. Les revenus moyens n'ont pour ainsi dire pas changé, étant donné que les chiffres estimatifs et les montants globaux ont baissé dans les mêmes proportions.

Pour les sources de revenu non gouvernementales, on constate un profil similaire dans le cas du nombre de bénéficiaires. Les données de l'EDTR repondérées indiquent un nombre relativement moindre de bénéficiaires pour toutes les sources comparativement au fichier total de l'EDTR. Cela a sur les montants globaux des répercussions variables. Les montants globaux des traitements sont de 8 milliards de dollars inférieurs, ce qui donne des montants globaux identiques à ceux de l'EFC. Les revenus agricoles et non agricoles sont plus élevés, les deux estimations étant supérieures à celles établies d'après l'EFC, tandis que les revenus de placement demeurent inchangés. Les pensions et les pensions alimentaires sont moins élevées, se rapprochant des estimations établies suivant l'EFC. Les moyennes établies d'après l'EDTR repondérées sont donc plus élevées pour toutes les sources non gouvernementales.

Pour les transferts gouvernementaux, la repondération des données de l'EDTR a eu des répercussions variables. Au total, le nombre de bénéficiaires de transferts gouvernementaux et les montants globaux étaient inférieurs dans la même proportion relativement (d'environ 4 %, ce qui représente 0,5 million de bénéficiaires et 2,5 milliards de dollars), laissant la moyenne inchangée. Comparativement à l'EFC, les montants globaux sont passés d'un rapprochement de 100 % dans le fichier total de l'EDTR à un rapprochement de 97 % dans le fichier des données d'enquête repondérées. La SV, le RPC/RRQ et la TPS, qui représentent plus de la moitié du total des transferts, sont restés essentiellement inchangés. Dans le cas des prestations d'assurance-emploi, pour accidents du travail et fiscales pour enfants, les nombres estimatifs ont chuté davantage que les montants globaux, ce qui a donné des moyennes plus élevées. Les montants globaux des prestations d'assurance-emploi ont enregistré la baisse la plus marquée (2 milliards de dollars), ce qui a donné un rapprochement pour l'EFC de 91 % contre 103 % pour le fichier total de l'EDTR. Dans le cas des prestations d'aide sociale, il y a eu une augmentation des montants globaux repondérés supérieure aux chiffres estimatifs, ce qui en a accru la moyenne.

Quand on a utilisé les données fiscales de l'EDTR repondérées, le nombre de bénéficiaires d'un revenu a grimpé à 22,0 millions de personnes, comparativement à 21,4 millions dans le fichier total de l'EDTR. Les montants globaux ont augmenté dans une proportion similaire, portant l'écart entre l'EDTR et l'EFC à 35 milliards de dollars par rapport à 20 milliards de dollars, et laissant ainsi inchangée la moyenne reposant sur les données fiscales de l'EDTR repondérées.

Pour les sources non gouvernementales, les données fiscales de l'EDTR repondérées indiquent une hausse du nombre de bénéficiaires, leurs gains augmentant de presque 1 million. L'augmentation la plus marquée a été enregistrée au niveau des bénéficiaires d'un revenu de placement, leur nombre ayant grimpé à 1,6 million avec les données fiscales de l'EDTR repondérées comparativement au fichier complet de l'EDTR, ce

qui a donné 45 % plus de bénéficiaires que pour l'EFC. De même, les montants globaux des revenus non gouvernementaux ont augmenté dans le fichier d'impôt repondéré de l'EDTR, à l'exception, notable, des revenus agricoles découlant d'un travail indépendant. Les montants globaux des revenus de placement n'ont pas augmenté dans la même mesure que les chiffres estimatifs touchant les revenus de placement, ce qui reflète le plus grand nombre de bénéficiaires d'un revenu de placement ayant des placements moyens inférieurs d'après le fichier de Revenu Canada.

Dans le cas des sources gouvernementales, la plupart des chiffres estimatifs ont augmenté, tandis que ceux concernant la SV n'ont pas changé et que ceux touchant les prestations d'aide sociale ont baissé. Ce sont les chiffres sur les bénéficiaires de prestations fiscales pour enfants qui ont changé le plus, leur nombre grimant de 0,4 million, tandis que la hausse relative la plus marquée, 25 %, a été enregistrée au niveau des bénéficiaires de prestations pour accidents du travail. La plupart des montants globaux des transferts gouvernementaux ont augmenté, le changement le plus marqué, une hausse de 2 milliards de dollars, ayant été observée au niveau des prestations d'assurance-emploi dans le fichier des données fiscales de l'EDTR repondéré. Les montants globaux des prestations de SV sont demeurés inchangés, tandis que ceux des prestations d'aide sociale ont baissé. Les montants globaux des transferts gouvernementaux ont augmenté au total un petit plus que les chiffres estimatifs, ce qui a donné une moyenne légèrement inférieure dans le fichier repondéré.

Cette comparaison fournit un certain aperçu des différences entre les données obtenues des répondants au questionnaire par rapport aux données fournies par les répondants dont on a consulté avec leur autorisation leur déclaration de revenus; comme nous l'avons noté ci-dessus cependant, les populations sont différentes en ce sens que les non-déclarants ne sont pas nécessairement des répondants au

questionnaire. Il est possible qu'il y ait d'autres différences importantes entre les deux populations qu'on pourrait mettre en corrélation avec le revenu. Il faudrait effectuer des recherches plus poussées pour déterminer si c'est le cas.

3.4 Comparaison des fichiers externe et interne de l'EDTR

Le tableau 9 fournit un aperçu des différences au niveau des montants globaux pour chaque composante du revenu figurant dans les fichiers interne et externe de l'EDTR. Dans le fichier externe de l'EDTR, les chiffres ont été arrondis et les enregistrements pour les trois montants les plus élevés à l'intérieur de chaque composante ont été supprimés.

Tableau 9: Comparaison des fichiers externes et internes de l'EDTR, 1993

Composante	EDTR - Interne	EDTR - Externe	Différence réelle	Différence Relative (%)
Salaires	368 379 944 629	365 820 163 897	-2 559 780 732	-.7
Auton. agricole	2 961 310 375	2 774 158 758	-187 151 617	-6.3
Auton. non agricole	28 182 541 296	26 254 305 125	-1 928 236 171	-6.8
Gains totaux	399 523 796 300	394 848 627 780	-4 675 168 520	-1.2
Tot. de placements	22 089 766 437	20 108 289 324	-1 981 477 113	-9.0
Prest. fisc. pour enfants	5 100 576 449	5 101 057 952	481 503	0
SRV/SRG	17 530 959 780	17 480 673 551	-50 286 229	-.3

Composante	EDTR - Interne	EDTR - Externe	Différence réelle	Différence Relative (%)
Prestations du RPC/RRQ	18 485 509 081	18 278 258 854	-207 250 227	-1.1
Ass.- chômage	15 930 460 885	15 855 864 348	-74 596 537	-.5
Ass. sociale	10 024 295 904	9 836 984 582	-187 311 322	-1.9
Indemn. pour accidents de travail	3 677 989 566	3 568 283 707	-109 705 859	-3.0
TPS	2 519 315 462	2 517 936 092	-1 379 370	-.1
Total de transfert gouvernementaux	73 269 098 594	72 639 059 086	-630 039 508	-.9
Pension	25 226 568 511	24 260 850 946	-965 717 565	-3.8
Pension alimentaire	1 433 430 730	1 385 497 008	-47 933 723	-3.3
Revenu total	530 962 905 143	521 934 634 131	-9 028 271 012	-1.7

Avec la suppression dans le fichier externe des trois valeurs les plus élevées, les montants globaux des revenus pour chacune des composantes dans le fichier externe (à l'exception des prestations fiscales pour enfants) sont inférieurs à ceux figurant dans le fichier interne. La légère augmentation des prestations fiscales pour enfants dans le fichier externe est très probablement attribuable à l'arrondissement. Lorsqu'on compare les deux fichiers, on peut constater qu'une révision des valeurs supérieures explique une différence d'environ 2,7 milliards de dollars en salaires et traitements, une composante représentant 70 % des revenus

d'après l'EDTR. Globalement, il y a une différence de 9 milliards de dollars au niveau des revenus totaux. Ce qui est intéressant à ce chapitre, c'est que cette conclusion est conforme à la révision des revenus élevés à la suite de l'EFC, dans le cadre de laquelle on a identifié des enregistrements erronés de revenu élevé de 7 milliards de dollars qu'on a éliminés du fichier de l'enquête. On n'effectue pas cette révision pour l'EDTR. Un examen superficiel laisse toutefois supposer que l'EDTR donne « des revenus élevés » qui, suivant les procédures de l'EFC, auraient été éliminés.

Comme les montants dans le fichier externe de l'EDTR incluent les « Je ne sais pas. », les revenus totaux d'après cette enquête ont été quelque peu sous-estimés.

4. REVENUS MOYENS : DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

4.1 Selon le sexe et la composante

Tableau 10: Revenu global et revenu moyen selon la composante et le sexe, EFC et EDTR, 1993

Composante du revenu	EFC (15 ans et +)			EDTR (16 ans et +)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Salaires et traitements	7 664 850	6 703 947	14 368 797	7 666 224	6 646 396	14 312 620
Chiffre pondéré	230 470 056	130 037 462	360 507 518	236 455 996	131 923 948	368 379 944
Revenu global	151	401	552	095	534	629
Revenu moyen	30 068	19 397	25 090	30 844	19 849	25 738
Auton. agricole						
Chiffre pondéré	264 280	84 042	348 322	305 133	78 274	383 408
Revenu global	2 939 376	578 642 324	3 518 019	2 472 643	488 666 488	2 961 310
Revenu moyen	894	6 885	218	888	6 243	375
	11 122		10 100	8 103		7 724
Auton. non agricole						
Chiffre pondéré	933 399	543 619	1 477 018	1 130 570	628 584	1 759 154
Revenu global	17 572 678	5 423 167	22 995 846	20 622 086	7 560 455	28 182 541
Revenu global	597	497	094	160	136	296
Revenu moyen	18 827	9 976	15 569	18 240	12 028	16 021

Composante du revenu	EFC (15 ans et +)			EDTR (16 ans et +)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Gains totaux						
Chiffre pondéré	8 449 917	7 117 932	15 567 849	8 505 760	7 071 615	15 577 375
Revenu global	250 982 111	136 039 272	387 021 383	259 550 726	139 973 070	399 523 796
Revenu moyen	642	222	864	143	158	300
	29 702	19 112	24 860	30 515	19 794	25 648
Revenu de placements	3 211 957	3 104 697	6 316 654	3 698 466	3 836 494	7 534 959
Chiffre pondéré	11 762 207	9 607 997	21 370 204	12 339 108	9 750 658	22 089 766
Revenu global	478	274	752	354	083	437
Revenu moyen	3 662	3 095	3 383	3 336	2 542	2 932
Prestation fiscale pour enfants	623 001	2 608 556	3 231 557	165 111	3 280 784	3 445 895
Chiffre pondéré	1 214 787	4 320 258	5 535 046	218 278 202	4 882 298	5 100 576
Revenu global	426	923	349	1 322	247	449
Revenu moyen	1 950	1 656	1 713		1 488	1 480
PSV/SRG/AA C	1 371 160	1 893 702	3 264 862	1 359 732	1 877 359	3 237 091
Chiffre pondéré	7 602 237	11 466 124	19 068 362	6 998 589	10 532 370	17 530 959
Revenu global	271	867	138	287	493	780
Revenu moyen	5 544	6 055	5 840	5 147	5 610	5 416
Prestations du RPC/RRQ						
Chiffre pondéré	1 579 490	1 602 772	3 182 262	1 793 114	2 095 037	3 888 151
Revenu global	8 569 266	6 293 205	14 862 471	10 257 815	8 227 693	18 485 509
Revenu moyen	271	417	688	253	828	081
	5 425	3 926	4 670	5 721	3 927	4 754
Prestations d'assurance-chômage	1 594 657	1 236 299	2 830 956	1 691 127	1 457 665	3 148 793
Chiffre pondéré	9 700 150	5 730 048	15 430 199	9 587 082	6 343 378	15 930 460
Revenu global	354	804	158	373	512	885
Revenu moyen	6 083	4 635	5 451	5 669	4 352	5 059
Assistance sociale	921 712	1 050 140	1 971 852	659 982	955 345	1 615 327
Chiffre pondéré	4 858 862	5 813 963	10 672 826	3 536 279	6 488 016	10 024 295
Revenu global	813	238	051	493	411	904
Revenu moyen	5 272	5 536	5 413	5 358	6 791	6 206
Indemn. pour accidents de travail	280 542	152 006	432 548	451 451	212 908	664 359
Chiffre pondéré	2 054 947	1 035 088	3 090 036	2 754 557	923 432 097	3 677 989
Revenu global	756	971	727	470	4 337	566
Revenu moyen	7 325	6 810	7 144	6 102		5 536

Composante du revenu	EFC (15 ans et +)			EDTR (16 ans et +)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Crédit de la TPS	4 480 113	3 855 460	8 335 573	4 135 945	3 854 168	7 990 113
Chiffre pondéré	1 265 751	1 071 031	2 336 783	1 304 966	1 214 348	2 519 315
Revenu global	142	915	057	575	887	462
Revenu moyen	283	278	280	316	315	315
Total de transf. gouv.	6 921 239	7 420 859	14 342 098	6 084 789	7 990 017	14 074 807
Chiffre pondéré	36 572 021	36 661 875	73 233 896	34 657 560	38 611 537	73 269 098
Revenu global	042	090	132	943	651	594
Revenu moyen	5 284	4 940	5 106	5 696	4 832	5 206
Revenu de pension	1 093 042	773 620	1 866 662	1 288 799	996 463	2 285 262
Chiffre pondéré	15 441 712	6 093 335	21 535 047	18 212 057	7 014 511	25 226 568
Revenu global	702	253	955	159	353	511
Revenu moyen	14 127	7 896	11 537	14 131	7 039	11 039
Pension alimentaire	16 534	264 563	281 097	9 551	291 738	301 289
Chiffre pondéré	47 325 728	1 310 215	1 357 541	40 856 616	1 392 574	1 433 430
Revenu global	2 862	348	076	4 278	115	730
Revenu moyen		4 952	4 829		4 773	4 758
Revenu total	10 618 961	10 182 216	20 801 177	10 637 417	10 790 748	21 428 166
Chiffre pondéré	318 973 105	191 793 541	510 766 647	331 146 858	199 816 046	530 962 905
Revenu global	842	406	248	523	619	143
Revenu moyen	30 038	18 836	24 555	31 130	18 517	24 779

Le nombre de bénéficiaires féminins et masculins dans le cas des gains totaux calculé d'après l'EDTR est assez similaire à celui établi d'après l'EFC. Comme les montants globaux sont cependant plus élevés pour les hommes (3,4 %) comme pour les femmes (2,9 %) dans l'EDTR comparativement à l'EFC, les gains moyens sont supérieurs aussi bien pour les hommes que pour les femmes dans l'EDTR.

Dans le cas du total des paiements de transferts gouvernementaux, les résultats de l'EDTR et de l'EFC sont assez proches les uns des autres au niveau du nombre de bénéficiaires. Il y a cependant un écart au niveau des montants globaux, des moyennes et de la répartition par sexe. Les montants globaux des transferts gouvernementaux pour les hommes sont plus élevés d'après l'EFC que d'après l'EDTR (de presque 2 milliards de dollars), tandis que les montants globaux pour

les femmes suivant l'EFC sont inférieurs (de 2 milliards de dollars) à ceux établis d'après l'EDTR. La différence au niveau des revenus globaux pour les hommes peut être en partie reliée à la différence au niveau de l'attribution des prestations fiscales pour enfants entre l'EFC et l'EDTR. Durant l'imputation effectuée dans le cadre de l'EFC, si la prestation fiscale pour enfants est l'unique revenu du bénéficiaire, ce montant est attribué au chef de famille, ce qu'on ne fait pas dans le cas de l'EDTR. Les montants globaux des prestations fiscales pour enfants pour les hommes sont dans le cas de l'EFC supérieurs d'environ un milliard de dollars aux montants s'y rattachant d'après l'EDTR. Dans le cas du RPC et/ou de la RRQ, si les montants moyens sont très proches les uns des autres pour les hommes et identiques pour les femmes, le nombre de bénéficiaires et les montants globaux sont supérieurs pour les deux sexes au niveau de l'EDTR. Pour la SV et le SRG, si les nombres de bénéficiaires féminins et masculins sont presque les mêmes dans les deux cas, les montants moyens pour les deux sexes calculés d'après l'EDTR sont inférieurs comparativement à ceux établis d'après l'EFC, ce qui donne des montants globaux inférieurs de prestations de SV et de SRG pour les hommes et pour les femmes d'après l'EDTR.

Enfin, dans le cas des prestations d'aide sociale pour les hommes, les montants moyens suivant l'EFC et l'EDTR sont relativement rapprochés. Le nombre d'hommes recevant des prestations d'aide sociale est cependant plus élevé (40 %) suivant l'EFC par rapport à l'EDTR, ce qui donne des revenus globaux supérieurs pour l'EFC. Dans le cas des femmes, le portrait est légèrement différent. Si le nombre de bénéficiaires féminins de prestations d'aide sociale est supérieur d'après l'EFC (10 %), les revenus moyens sont supérieurs d'après l'EDTR, ce qui donne des revenus moyens plus élevés suivant l'EDTR comparativement à l'EFC.

Dans le cas des pensions privées, les revenus globaux et le nombre de bénéficiaires d'après l'EFC et l'EDTR diffèrent suivant le sexe. Dans le cas des hommes, les

estimations établies d'après l'EDTR des montants globaux des pensions et du nombre de bénéficiaires sont tous les deux de 18 % supérieurs aux estimations établies à partir de l'EFC, ce qui donne des moyennes presque identiques. Dans le cas des femmes, les estimations établies d'après l'EDTR des bénéficiaires sont de presque 30 % plus élevées que celles établies d'après l'EFC, tandis que les montants globaux suivant l'EDTR sont de 15 % plus élevés que ceux calculés d'après l'EFC, ce qui donne une moyenne d'après l'EDTR de 11 % inférieure à l'estimation établie d'après l'EFC.

Globalement, si le nombre d'hommes bénéficiaires d'un revenu est le même d'après l'EFC que d'après l'EDTR, les revenus totaux globaux des hommes sont d'environ 12 milliards de dollars plus élevés suivant l'EDTR. Les revenus totaux moyens des hommes suivant l'EDTR sont donc aussi supérieurs. Dans le cas des femmes, si leurs revenus totaux moyens ne sont que légèrement supérieurs d'après l'EFC par rapport à l'EDTR, le nombre de bénéficiaires féminins d'un revenu est de quelque 0,6 million plus élevé suivant cette dernière. Les revenus totaux globaux des femmes sont donc de 8 milliards de dollars plus élevés d'après l'EDTR.

4.2 Selon l'âge et la composante

Au tableau 11 figure une comparaison des chiffres estimatifs, des revenus globaux, de la répartition des revenus et des revenus moyens établis d'après l'EFC et l'EDTR, selon l'âge et la composante.

Tableau 11: Revenu global et revenu moyen selon la composante et l'âge, EFC et EDTR, 1993

Composante du revenu	EFC				EDTR			
	Chiffre pondéré ('000)	Revenu global ('000 000)	Répartition du revenu global	Revenu moyen (\$)	Chiffre pondéré ('000)	Revenu global ('000 000)	Répartition du revenu global	Revenu moyen (\$)
Salaires et traitements								
Moins de 20 ans	1 120	5 176	1.4	4 620	995	4 324	1.2	4 346
20 à 24 ans	1 701	21 119	5.9	12 417	1 708	20 686	5.6	12 110
25 à 34 ans	3 920	97 972	27.2	24 991	3 998	99 976	27.1	25 008
35 à 44 ans	3 720	112 665	31.3	30 288	3 726	119 676	32.5	32 117
45 à 54 ans	2 558	85 819	23.8	33 546	2 503	87 563	23.8	34 977
55 à 64 ans	1 165	34 255	9.5	29 397	1 214	32 784	8.9	26 997
65 ans et plus	184	3 503	1.0	19 022	168	3 370	0.9	20 102
Autonm. agricole								
Moins de 20 ans	8	123	3.5	15 889	3	7	0.2	2 728
20 à 24 ans	9	163	4.6	17 430	13	84	2.8	6 470
25 à 34 ans	52	551	15.7	10 606	67	509	17.2	7 606
35 à 44 ans	89	937	26.6	10 555	89	730	24.6	8 161
45 à 54 ans	72	652	18.5	9 015	76	858	29.0	11 261
55 à 64 ans	67	772	21.9	11 552	70	596	20.1	8 472
65 ans et plus	51	320	9.1	6 233	65	178	6.0	2 730
Auton. non agricole								
Moins de 20 ans	65	129	0.6	1 982	61	76	0.3	1 244
20 à 24 ans	59	395	1.7	6 729	74	482	1.7	6 525
25 à 34 ans	344	4 489	19.5	13 044	444	5 092	18.1	11 466
35 à 44 ans	428	8 182	35.6	19 108	544	10 757	38.2	19 790
45 à 54 ans	320	5 761	25.1	17 983	372	7 106	25.2	19 086
55 à 64 ans	180	5 968	12.9	16 530	187	3 477	12.3	18 618
65 ans et plus	81	1 072	4.7	13 261	77	1 193	4.2	15 412
Gains totaux								
Moins de 20 ans	1 178	5 429	1.4	4 610	1 041	4 408	1.1	4 233
20 à 24 ans	1 733	21 677	5.6	12 510	1 753	21 252	5.3	12 122
25 à 34 ans	4 158	103 012	26.6	24 774	4 243	105 576	26.4	24 881
35 à 44 ans	4 041	121 784	31.5	30 137	4 075	131 163	32.8	32 184
45 à 54 ans	2 812	92 231	23.8	32 799	2 780	95 528	23.9	34 360
55 à 64 ans	1 344	37 994	9.8	28 272	1 391	36 858	9.2	26 507
65 ans et plus	302	4 895	1.3	16 186	294	4 740	1.2	16 143
Revenu de placements								
Moins de 20 ans	192	166	0.8	864	155	169	0.9	1 089
20 à 24 ans	298	443	2.1	1 483	336	275	1.4	817
25 à 34 ans	941	1 333	6.2	1 417	1 130	592	3.0	524
35 à 44 ans	1 166	2 619	12.3	2 246	1 409	258	1.3	1 833
45 à 54 ans	1 068	3 140	14.7	2 939	1 355	3 352	17.0	2 474
55 à 64 ans	936	4 121	19.3	4 404	1 197	5 864	29.7	4 900
65 ans et plus	1 715	9 548	44.7	5 568	1 953	9 256	46.8	4 739

Composante du revenu	EFC				EDTR			
	Chiffre pondéré ('000)	Revenu global ('000 000)	Répartition du revenu global	Revenu moyen (\$)	Chiffre pondéré ('000)	Revenu global ('000 000)	Répartition du revenu global	Revenu moyen (\$)
Prestation fiscale pour enfants								
Moins de 20 ans	19	26	0.5	1 355	30	27	0.5	913
20 à 24 ans	169	282	5.1	1 668	202	276	5.4	1 367
25 à 34 ans	1 247	2 327	42.0	1 866	1 443	2 360	46.3	1 635
35 à 44 ans	1 364	2 321	41.9	1 702	1 362	2 054	40.3	1 508
45 à 54 ans	368	499	9.0	1 353	367	347	6.8	946
55 à 64 ans	56	74	1.3	1 307	37	30	0.6	818
65 ans et plus	8	8	0.1	986	4	6	0.1	1 260
PSV/SRG/AAC								
Moins de 20 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
20 à 24 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
25 à 34 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
35 à 44 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
45 à 54 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
55 à 64 ans	133	502	2.6	3 775	127	365	2.1	2 881
65 ans et plus	3 132	18 567	97.4	5 928	3 107	17 164	97.9	5 524
Prestations du RPC/RRQ								
Moins de 20 ans	18	31	0.2	1 730	37	59	0.3	1 588
20 à 24 ans	52	95	0.6	1 823	51	64	0.3	1 252
25 à 34 ans	50	197	1.3	3 970	33	100	0.5	2 991
35 à 44 ans	88	471	3.2	5 375	57	287	1.6	5 017
45 à 54 ans	133	693	4.7	5 222	133	794	4.3	5 974
55 à 64 ans	533	2 711	18.2	5 089	750	3 909	21.1	5 211
65 ans et plus	2 310	10 665	71.8	4 618	2 826	13 272	71.8	4 697
Prestations d'assurance-chômage								
Moins de 20 ans	64	226	1.7	4 141	31	81	0.5	2 580
20 à 24 ans	326	1 365	8.8	4 191	409	1 731	10.9	4 230
25 à 34 ans	974	5 429	35.2	5 572	1 198	6 052	38.0	5 053
35 à 44 ans	745	4 136	26.8	5 551	719	3 744	23.5	5 207
45 à 54 ans	448	2 583	16.7	5 763	452	2 422	15.2	5 358
55 à 64 ans	247	1 501	9.7	6 072	305	1 678	10.5	5 507
65 ans et plus	27	151	1.0	5 707	35	222	1.4	6 392
Assistance sociale								
Moins de 20 ans	59	290	2.7	4 960	57	317	3.2	5 524
20 à 24 ans	196	1 246	11.7	6 365	215	1 130	11.3	5 253
25 à 34 ans	459	3 406	31.9	7 418	481	3 385	33.8	7 031
35 à 44 ans	301	2 346	22.0	7 794	306	2 329	23.2	7 598
45 à 54 ans	207	1 401	13.1	6 770	217	1 399	14.0	6 445
55 à 64 ans	209	1 362	12.8	6 503	168	1 094	10.9	6 524
65 ans et plus	541	622	5.8	1 149	170	370	3.7	2 175

Composante du revenu	EFC				EDTR			
	Chiffre pondéré ('000)	Revenu global ('000 000)	Répartition du revenu global	Revenu moyen (\$)	Chiffre pondéré ('000)	Revenu global ('000 000)	Répartition du revenu global	Revenu moyen (\$)
Indemn. pour accidents de travail								
Moins de 20 ans	9	25	0.8	2 931	9	10	0.3	1 095
20 à 24 ans	31	102	3.3	3 253	35	62	1.7	1 752
25 à 34 ans	100	463	15.0	4 619	179	597	16.2	3 325
35 à 44 ans	116	1 075	34.8	9 302	134	848	23.1	6 331
45 à 54 ans	81	646	20.9	8 009	146	925	25.1	6 323
55 à 64 ans	79	732	23.7	9 216	109	886	24.1	8 123
65 ans et plus	17	47	1.5	2 816	51	350	9.5	6 870
Crédit de la TPS								
Moins de 20 ans	305	71	3.0	231	377	87	3.5	31
20 à 24 ans	1 514	384	16.4	254	1 636	431	17.1	263
25 à 34 ans	1 886	518	22.2	275	1 665	569	22.6	341
35 à 44 ans	1 269	376	16.1	296	1 085	426	16.9	393
45 à 54 ans	841	251	10.7	298	723	234	9.3	324
55 à 64 ans	824	247	10.6	300	753	223	8.9	296
65 ans et plus	1 696	490	21.0	289	1 751	549	21.8	314
Transferts gouv. total								
Moins de 20 ans	397	775	1.1	1 954	448	583	0.8	1 301
20 à 24 ans	1 708	3 633	5.0	2 128	1 839	3 695	5.0	2 010
25 à 34 ans	3 261	12 673	17.3	3 887	3 272	13 062	17.8	3 992
35 à 44 ans	2 761	11 058	15.1	4 005	2 492	9 688	13.2	3 888
45 à 54 ans	1 596	6 301	8.6	3 948	1 394	6 123	8.4	4 392
55 à 64 ans	1 448	7 469	10.2	5 157	1 446	8 186	11.2	5 660
65 ans et plus	3 172	31 324	42.8	9 876	3 184	31 933	43.6	10 028
Revenu de pension								
Moins de 20 ans	2	18	0.1	9 532	1	1	0.0	785
20 à 24 ans	8	69	0.3	8 445	8	59	0.2	7 353
25 à 34 ans	28	147	0.7	5 281	32	83	0.3	2 601
35 à 44 ans	60	614	2.9	10 177	50	449	1.8	8 997
45 à 54 ans	89	1 008	4.7	11 322	87	1 200	4.8	13 793
55 à 64 ans	431	7 064	32.8	16 405	508	7 501	29.7	14 766
65 ans et plus	1 249	12 616	58.6	10 102	1 599	15 933	63.2	9 964
Pension alimentaire								
Moins de 20 ans	3	3	0.2	1 293	6	7	0.5	1 210
20 à 24 ans	10	16	1.2	1 657	20	81	5.6	4 060
25 à 34 ans	85	277	20.4	3 240	93	350	24.4	3 776
35 à 44 ans	117	540	39.8	4 625	123	703	49.0	5 713
45 à 54 ans	40	323	23.8	8 179	49	234	16.3	4 785
55 à 64 ans	18	158	11.6	8 615	8	44	3.1	5 370
65 ans et plus	9	40	2.9	4 596	3	15	1.0	5 716

Composante du revenu	EFC				EDTR			
	Chiffre pondéré ('000)	Revenu global ('000 000)	Répartition du revenu global	Revenu moyen (\$)	Chiffre pondéré ('000)	Revenu global ('000 000)	Répartition du revenu global	Revenu moyen (\$)
Revenu total								
Moins de 20 ans	1 248	6 494	1.3	5 203	1 161	5 319	1.0	4 581
20 à 24 ans	1 907	26 179	5.1	13 728	2 019	25 838	4.9	12 796
25 à 34 ans	4 635	118 304	23.2	25 525	4 890	121 229	22.8	24 791
35 à 44 ans	4 448	137 638	26.9	30 943	4 618	146 118	27.5	31 642
45 à 54 ans	3 191	104 361	20.4	32 709	3 236	109 311	20.6	33 781
55 à 64 ans	2 192	58 562	11.5	26 716	2 313	60 467	11.4	26 143
65 ans et plus	3 181	59 228	11.6	18 622	3 191	62 681	11.8	19 643

4.3 Selon la province

Au tableau 12 figure une comparaison selon la province des revenus moyens et globaux des gens établis d'après l'EFC et l'EDTR.

Tableau 12: Revenu global et revenu moyen des particuliers selon la province (1), EFC et EDTR, 1993

Province	EFC			EDTR		
	Chiffre pondéré	Revenu global	Revenu moyen	Chiffre pondéré	Revenu global	Revenu moyen
Terre-Neuve	405 670	7 558 707 757	18 633	421 779	8 452 787 800	20 041
Île-du-Prince-Édouard	97 005	1 895 390 539	19 539	97 933	2 051 745 973	20 951
Nouvelle-Écosse	660 785	14 109 206 811	21 352	682 326	14 432 792 813	21 152
Nouveau-Brunswick	538 024	11 195 113 350	20 808	554 730	11 149 842 795	20 100
Québec	5 197 464	115 936 688 239	22 306	5 380 289	122 567 538 829	22 781
Ontario	7 847 023	209 543 571 334	26 704	8 128 497	218 064 787 804	26 827
Manitoba	797 084	17 656 188 300	22 151	810 625	17 521 260 606	21 615
Saskatchewan	699 723	15 353 728 278	21 943	707 683	15 510 298 907	21 917
Alberta	1 896 572	48 722 562 194	25 690	1 926 700	49 458 550 712	25 670

Province	EFC			EDTR		
	Chiffre pondéré	Revenu global	Revenu moyen	Chiffre pondéré	Revenu global	Revenu moyen
Colombie-Britannique	2 661 827	68 795 490 446	25 845	2 717 603	71 753 298 905	26 403
Canada	20 801 177	510 766 647 248	24 555	21 428 165	530 962 905 144	24 779

- (1) Les chiffres de l'EFC comprennent les personnes âgés de 15 ans et plus, tandis que les chiffres de l'EDTR comprennent les personnes 16 ans et plus.

5. RÉPARTITION DES REVENUS

Au tableau 13 figure une comparaison de la répartition des gens établie d'après l'EFC et l'EDTR, selon les catégories de revenus.

Tableau 13: Comparaison de la répartition des revenus suivant l'EFC et l'EDTR, Canada, 1993

Groupe de revenu	EFC (15+)			EDTR (16+)		
	Estimation	Pourcentage	Cumulatif	Estimation	Pourcentage	Cumulatif
Total	20 801 177	100.0	100.0	21 428 000	100.0	100.0
Moins de \$2 500	1 273 865	6.1	6.1	1 616 000	7.5	7.5
\$2 500 à \$4 999	1 147 803	5.5	11.6	1 124 000	5.2	12.8
\$5 000 à \$7 499	1 350 839	6.5	18.1	1 338 000	6.2	19.0
\$7 500 à \$9 999	1 397 540	6.7	24.9	1 393 000	6.5	25.5
\$10 000 à \$12	1 709 502	8.2	33.1	1 685 000	7.9	33.4
\$12 500 à \$14	1 413 392	6.8	39.9	1 442 000	6.7	40.1
\$15 000 à \$17	1 291 546	6.2	46.1	1 276 000	6.0	46.1
\$17 500 à \$19	1 073 746	5.2	51.2	1 117 000	5.2	51.3
\$20 000 à \$22	1 126 188	5.4	56.7	1 014 000	4.7	56.0
\$22 500 à \$24	902 163	4.3	61.0	913 000	4.3	60.3

Groupe de revenu	EFC (15+)			EDTR (16+)		
	Estimation	Pourcentage	Cumulatif	Estimation	Pourcentage	Cumulatif
\$25 000 à \$29	1 707 361	8.2	69.2	1 778 000	8.3	68.6
\$30 000 à \$34	1 497 626	7.2	76.4	1 531 000	7.1	75.7
\$35 000 à \$39	1 151 722	5.5	81.9	1 285 000	6.0	81.7
\$40 000 à \$44	934 398	4.5	86.4	967 000	4.5	86.2
\$45 000 à \$49	717 622	3.4	89.9	748 000	3.5	89.7
\$50 000 à \$54	549 419	2.6	92.5	640 000	3.0	92.7
\$55 000 à \$59	429 744	2.1	94.6	401 000	1.9	94.6
\$60 000 à \$64	300 722	1.4	96.0	325 000	1.5	96.1
\$65 000 à \$69	213 226	1.0	97.1	211 000	1.0	97.1
\$70 000 à \$74	150 140	0.7	97.8	127 000	0.6	97.7
\$75 000 à \$79	92 315	0.4	98.2	84 000	0.4	98.1
\$80 000 à \$84	62 825	0.3	98.5	78 000	0.4	98.4
\$85 000 à \$89	51 932	0.2	98.8	42 000	0.2	98.6
\$90 000 à \$99	70 863	0.3	99.1	62 000	0.3	98.9
\$100 000 et	184 678	0.9	100.0	232 000	1.1	100.0

6. IMPÔTS PAYÉS ET REVENU APRÈS IMPÔTS

L'EFC et l'EDTR font appel à des procédures différentes pour la révision et/ou l'imputation de l'impôt sur le revenu à payer.

Dans le cas de l'EFC, une procédure courante de calcul de l'impôt sur le revenu simule le calcul sur le T1 des impôts fédéral et provincial sur le revenu à payer pour chaque personne de 15 ans et plus inscrite dans le fichier. Ce programme fait appel à une combinaison de variables du revenu et de variables démographiques établies à partir des données d'enquête sur les gens eux-mêmes et de valeurs moyennes de déduction par âge, sexe, revenu et province tirées du fichier complet

de Revenu Canada. On compare les valeurs de l'impôt à payer en découlant aux valeurs déclarées. Lorsque les montants déclarés sont manifestement des valeurs aberrantes, on les remplace par des valeurs calculées. Lorsque les gens ont refusé de déclarer leur impôt sur le revenu, ou refusé de remplir le questionnaire sur leurs revenus (c'est-à-dire lorsqu'on leur a imputé tous leurs revenus), on leur attribue les valeurs fiscales calculées. Au total, environ 65 % des valeurs fiscales calculées suivant l'EFC sont les montants déclarés et 35 % des montants attribués.

Dans le cas de l'EDTR, on a déterminé la procédure utilisée suivant le type de répondant. On a imputé leurs revenus à tous les répondants constituant l'univers du questionnaire. La procédure d'imputation repose sur une régression, qui fait appel au revenu total pour estimer l'impôt sur le revenu. La régression a été élaborée à l'aide des données fiscales de Revenu Canada. On a attribué pour tous les répondants ayant utilisé la méthode de liaisons avec les données fiscales directement à partir de leur déclaration de revenus correspondante.

On effectue d'autres études sur les rapprochements entre les données de l'EFC, de l'EDTR et de Revenu Canada pour l'impôt sur le revenu à payer et le revenu après impôt. Aux fins de l'étude visée aux présentes, on a préparé les trois tableaux qui suivent pour présenter une comparaison initiale. Au tableau 14 figure une comparaison des impôts sur le revenu globaux et moyens payés par province suivant Revenu Canada, l'EFC et l'EDTR. Au tableau 15 figure une comparaison des impôts sur le revenu fédéral et provincial par province suivant l'EDTR et Revenu Canada. Au tableau 16 figure une comparaison des revenus globaux et moyens après impôt par province suivant l'EFC et l'EDTR.

Tableau 14: Impôt total sur le revenu payé selon la province - RCI, EFC et EDTR, 1993

Province	Impôt total sur le revenu (Fédéral et provincial)						
	RCI		EFC		EDTR		
	Impôt sur le revenu global	Chiffre pondéré	Impôt sur le revenu global	Impôt moyen	Chiffre pondéré	Impôt sur le revenu global	Impôt moyen
Terre-Neuve	1 218 626 000	243 713	1 197 313 650	4 913	279 979	1 607 104 767	3 435
Île-du-Prince-Édouard	284 647 000	63 243	287 968 694	4 553	75 876	333 828 345	4 400
Nouvelle-Écosse	2 377 872 000	420 379	2 469 090 237	5 873	500 383	2 401 652 328	4 800
Nouveau-Brunswick	1 779 955 000	350 294	1 881 816 436	5 372	392 338	1 863 483 008	4 750
Québec*	25 113 460 000	3 486 872	22 709 600 736	6 513	3 948 123	26 619 330 866	6 742
Ontario	39 902 804 000	5 431 966	40 789 592 939	7 509	6 323 196	42 545 620 216	6 728
Manitoba	3 011 070 000	529 743	3 058 674 380	5 774	591 414	3 059 048 046	5 172
Saskatchewan	2 539 493 000	467 039	2 728 425 277	5 842	522 404	2 786 032 874	5 333
Alberta	8 725 067 000	1 309 278	8 823 366 124	6 739	1 455 997	9 129 403 059	6 332
Colombie-Britannique	12 331 405 000	1 882 073	13 054 313 279	6 936	2 147 965	13 287 717 833	6 186
Canada	97 284 399 000	14 184 600	97 000 161 752	6 838	16 237 675	103 723 221 342	6 388

* La somme de “l’impôt fédéral à payer”, de Revenu Canada et le “total des impôts avant la surtaxe” et la “surtaxe du Québec”, de Revenu Québec.

Tableau 15: Comparaison des impôts fédéral et provinciaux sur le revenu, EDTR et RCI, 1993

Province	EDTR		RCI	
	Impôt fédéral	Impôt provincial	Impôt fédéral	Impôt provincial
Terre-Neuve	961 677 063	645 427 705	729 301 000	489 325 000
Île-du-Prince-Édouard	210 183 510	123 644 834	178 777 000	105 870 000
Nouvelle-Écosse	1 528 854 802	872 797 526	1 503 094 000	874 778 000
Nouveau-Brunswick	1 157 700 132	705 782 876	1 109 131 000	670 824 000
Québec *	14 252 361 773	12 366 969 093	12 995 763 000	12 117 697 000
Ontario	27 219 595 029	15 326 025 187	25 265 582 000	14 637 222 000
Manitoba	1 854 549 041	1 204 499 005	1 833 006 000	1 178 064 000
Saskatchewan	1 641 695 322	1 144 337 551	1 468 226 000	1 071 266 000

Province	EDTR		RCI	
	Impôt fédéral	Impôt provincial	Impôt fédéral	Impôt provincial
Alberta	6 267 601 087	2 951 801 972	5 926 173 000	2 798 894 000
Colombie-Britannique	8 738 268 621	4 549 449 213	8 052 365 000	4 279 040 000
Canada	63 832 486 380	39 890 734 963	59 061 420 000	38 222 980 000

* Impôt provincial d'après RCI établi à partir des "impôts totaux avant la surtaxe" de Revenu Québec et de la "surtaxe du Québec".

Tableau 16: Revenu global et revenu moyen après impôt selon la province, EFC et EDTR, 1993

Province	Revenu après impôt (RAI)					
	EFC			EDTR		
	Chiffre pondéré	Revenu global après impôt	Revenu moyen après impôt	Chiffre pondéré	Revenu global après impôt	Revenu moyen après impôt
Terre-Neuve	405 670	6 361 394 107	15 681	420 982	6 848 105 903	16 267
Île-du-Prince-Édouard	97 005	1 607 421 845	16 571	97 831	1 718 173 090	17 563
Nouvelle-Écosse	660 785	11 640 116 574	17 616	681 441	12 034 447 791	17 660
Nouveau-Brunswick	538 024	9 343 296 914	17 310	553 630	9 289 589 653	16 779
Québec	5 197 464	93 227 087 503	17 937	5 377 631	95 962 171 274	17 845
Ontario	7 847 023	168 753 978 395	21 505	8 107 775	175 592 025 628	21 657
Manitoba	797 084	14 597 513 920	18 314	807 952	14 475 388 042	17 916
Saskatchewan	699 723	12 625 303 001	18 043	706 247	12 737 604 703	18 036
Alberta	1 896 572	39 899 196 070	21 038	1 920 744	40 391 134 323	21 029
Colombie-Britannique	2 661 827	55 741 177 167	20 941	2 714 054	58 474 592 605	21 545
Canada	20 801 177	413 766 485 496	19,891	21 388 287	427 523 233 013	19 989

7. RATIO HOMMES-FEMMES DES GAINS

À cause des différences conceptuelles au niveau des variables sources de l'EFC et de l'EDTR, il est impossible de comparer directement les données de l'EDTR aux estimations établies à partir de l'EFC qui sont publiées pour les gains des femmes et des hommes et les ratios des gains. Les estimations établies à partir de l'EFC qui sont publiées pour les personnes gagnant un revenu mettent en lumière les données pour « les personnes gagnant un revenu, à l'année, à temps plein », fondées sur les variables « semaines travaillées en 1993 » et « temps plein /temps partiel ». Pour établir la comparaison avec l'EFC, on a choisi à partir de l'EDTR des déclarations suivant lesquelles les gens ont travaillé chaque mois à temps plein (au moins 130 heures) en 1993. Les estimations établies d'après l'EDTR de cette approximation pour les « travailleurs à l'année, à temps plein » suivant l'EFC ont donné par rapport à cette dernière des chiffres estimatifs d'hommes et de femmes un peu moins élevés, des gains moyens légèrement plus élevés pour les deux sexes et un ratio hommes-femmes des gains presque identique.

Les estimations établies à partir de l'EFC indiquent 5 394 000 hommes et 3 641 000 femmes ayant réalisé des gains à l'année, à temps plein, tandis que les estimations établies à partir de l'EDTR indiquent à ce chapitre 5 205 000 hommes et 3 403 000 femmes (4 % et 7 % de moins respectivement). Les gains moyens sont estimés d'après l'EFC à 39 503 \$ pour les hommes et à 28 530 \$ pour les femmes, comparativement d'après l'EDTR à 39 890 \$ et à 28 910 \$ (1 % de plus pour les deux sexes). Ces moyennes donnent un ratio hommes-femmes des gains pour 1993 d'après l'EFC de 72,2 %, contre 72,5 % pour l'EDTR.

La différence est mince entre les estimations établies à partir de l'EFC et de l'EDTR pour les personnes gagnant un revenu à l'année à plein temps, au moins au niveau de l'ensemble du Canada. Comme la définition de l'EFC de « à l'année » inclut 49 à

52 semaines travaillées, on s'attendrait, compte tenu des critères de sélection utilisés pour l'EDTR, à ce que les chiffres estimatifs d'après cette dernière soient quelque peu inférieurs et à ce que les gains moyens soient quelque peu supérieurs à ceux établis suivant l'EFC.

8. ESTIMATIONS DES FAIBLES REVENUS

L'estimation établie d'après l'EDTR de la fréquence des faibles revenus chez les gens est de 14,7 %, 3,3 points de moins que l'estimation de 18,0 % établie suivant l'EFC, ce qui reflète une différence d'estimation pondérée entre l'EDTR et l'EFC de 967 000 personnes à faible revenu. Au niveau familial, cela représente une différence d'environ 480 000 familles, ou un compte d'échantillonnage d'environ 600 familles. Cette différence entre les estimations établies d'après l'EDTR et l'EFC peut être attribuée à un certain nombre de facteurs, y compris aux écarts de dérivation de variables clés utilisées pour déterminer une situation de faible revenu, à l'écart au niveau des revenus globaux entre les deux enquêtes et possiblement aux répercussions des écarts entre l'une et l'autre au niveau des non-réponses.

Les deux variables utilisées pour déterminer les seuils de faibles revenus sont « la taille de la famille économique » et « la taille du secteur de résidence ». Afin d'estimer le nombre de personnes à faible revenu, on établit d'abord la situation des familles économiques en comparant le revenu total de chacune d'elles aux seuils familiaux appropriés par « taille de la famille » et par « taille de la région urbaine ». Une fois la situation familiale établie, on dénombre ensuite toutes les personnes à l'intérieur des familles à faible revenu.

On calcule de façon différente pour l'EDTR et l'EFC les variables taille de la famille et taille de la région urbaine. On détermine pour l'EFC la variable « taille de la famille économique » à l'aide des identificateurs des unités économiques de

l'EPA, pour lesquels on identifie les membres des familles par rapport à une personne de référence, le « chef de la FE ». Pour l'EDTR, les intervieweurs ne codent pas directement les unités économiques, mais les déterminent plutôt à l'aide des relations entre les membres d'une famille. Bien qu'au niveau conceptuel la variable relations familiales soit équivalente dans les deux enquêtes, les résultats différents suivant l'EDTR et l'EFC pour les dénombrements des familles dans les diverses catégories de « tailles de famille » utilisées à l'intérieur des seuils pourraient être attribuables aux différences sur le plan des procédures de collecte. Les différences au niveau des non-réponses entre les deux enquêtes pourraient aussi avoir de l'influence sur les résultats.

Pour l'EFC, on détermine la variable « taille du secteur de résidence » à l'aide des identificateurs d'unités d'échantillonnage de l'EPA afin de définir une population, tandis que pour l'EDTR, on utilise les codes postaux. La classification des tailles des régions urbaines dans l'échantillon de l'EFC/EPA et l'échantillon de l'EDTR varie sous un autre aspect. Pour l'échantillon de l'EFC, tous les secteurs situés à l'intérieur des RMR portaient le code de la taille de la région urbaine correspondant à la population totale de la RMR en question. Dans l'échantillon de l'EDTR, on pouvait attribuer à l'échantillon de RMR secondaire différents codes de taille de région urbaine (par exemple, petite région urbaine, région rurale, etc.). Cela a pour résultat de produire des divergences à l'intérieur des dénombrements d'après l'EDTR et l'EFC des familles par la « taille de la région urbaine » suivant les catégories de SFR. Les calculs faisant appel à une procédure uniformisant les différences de codage géographique réduisent l'écart sur le plan de l'incidence des faibles revenus de 3,3 points à 2,9 points. Cela indique que les variations au niveau des chiffres estimatifs découlant de l'EDTR et de l'EFC suivant les catégories de SFR peuvent représenter un quart de la différence observée sur le plan de l'incidence des faibles revenus chez les gens. Cette procédure de normalisation n'explique cependant pas les variations de codage attribuables à l'utilisation des

codes postaux pour l'EDTR par rapport à l'utilisation des identificateurs des unités d'échantillonnage de l'EPA pour l'EFC.

Tableau 17: Proportion des personnes à faible revenu avant impôt, selon la province et l'âge, EFC et EDTR(1), 1993

Province	Âge à la fin de 1993	EFC (15 ans et+) % sous le SFR	EDTR (16 ans et+) % sous le SFR	EDTR % sous le SFR ajusté (2)
Terre-Neuve	-	18.4	14.3	18.7
Île-du-Prince-Édouard	-	11.1	6.6	9.5
Nouvelle-Écosse	-	17.2	12.7	20.8
Nouveau-Brunswick	-	15.1	12.0	19.7
Québec	-	20.8	18.6	20.1
Ontario	-	16.2	11.8	15.8
Manitoba	-	20.3	20.8	20.2
Saskatchewan	-	18.4	16.2	21.9
Alberta	-	18.8	16.9	19.0
Colombie-Britannique	-	17.6	12.7	16.3
Canada	0 à 17 ans	21.3	18.3	22.5
	18 à 64 ans	15.9	12.9	15.4
	65 ans et +	22.8	16.6	22.2
	Total	18.0	14.7	17.9

- (1) Les chiffres de l'EFC comprennent les personnes de 15 ans et plus, tandis que ceux de l'EDTR comprennent les personnes de 16 ans et plus.
- (2) La géographie a été uniformisée et le revenu global a été ajusté pour les données de l'EDTR.

L'écart au niveau des revenus globaux entre l'EDTR et l'EFC explique probablement dans une grande mesure la différence observée au niveau de l'incidence des faibles revenus chez les gens. Les calculs fondés sur une hypothèse établissant des revenus globaux similaires suivant l'EDTR et l'EFC, de même que la normalisation des codes géographiques réduisent l'écart au niveau de l'incidence des faibles revenus de 3,3 points à 0,1 point (voir le tableau 17). Cette correction a été effectuée au niveau de l'âge et du sexe, selon la province, et indique que les différences au niveau des revenus globaux entre l'EDTR et l'EFC expliquent probablement une partie importante de la variation des estimations des faibles revenus.

Au tableau 18 figurent les estimations établies suivant l'EFC et l'EDTR des personnes à faible revenu suivant les catégories de SFR et la différence entre les estimations établies d'après l'EFC et l'EDTR. Les estimations établies suivant l'EDTR et les différences entre l'EDTR et l'EFC y sont indiquées pour les données de l'EDTR réelles et corrigées (au niveau géographique et au niveau des revenus globaux).

Tableau 18: Nombre estimatif de personnes à faible revenu suivant les catégories SFR, EFC et EDTR, 1993

Taille de l'unité familiale	Régions urbaines				Régions rurales	Ensemble des régions
	500,000 et plus	100,000 à 499,999	30,000 à 99,999	Moins de 30,000		

PERSONNES SOUS LE SFR DE L'EFC

1 personne	887 000	220 000	149 000	172 000	115 000	1 543 000
2 personnes	564 000	128 000	90 000	105 000	99 000	986 000
3 "	472 000	123 000	81 000	98 000	89 000	863 000
4 "	554 000	124 000	83 000	105 000	132 000	998 000
5 "	214 000	61 000	37 000	52 000	81 000	445 000
6 "	91 000	17 000	7 000	21 000	50 000	186 000
7 personnes ou plus	77 000	11 000	3 000	9 000	21 000	121 000
Total des personnes	2 859 000	684 000	450 000	562 000	587 000	5 142 000

PERSONNES SOUS LE SFR DE L'EDTR - Estimations ajustées pour "ne sais pas" pour la taille de la région

1 personne	746 000	157 000	148 000	144 000	149 000	1 344 000
2 personnes	373 000	66 000	62 000	81 000	112 000	694 000
3 "	368 000	82 000	75 000	64 000	85 000	674 000
4 "	438 000	66 000	35 000	100 000	111 000	750 000
5 "	217 000	30 000	54 000	31 000	101 000	433 000
6 "	92 000	12 000	9 000	32 000	43 000	188 000
7 personnes ou plus	50 000	0	12 000	8 000	22,000	92 000
Total des personnes	2 284 000	413 000	395 000	460 000	623 000	4 175 000

DIFFÉRENCE DANS LE COMPTE DES PERSONNES À FAIBLE REVENU - EFC - EDTR

1 personne	141 000	63 000	1 000	28 000	(34 000)	199 000
2 personnes	191 000	62 000	28 000	24 000	(13 000)	292 000
3 "	104 000	41 000	6 000	34 000	4 000	189 000
4 "	116 000	58 000	48 000	5 000	21 000	248 000
5 "	(3 000)	31 000	(17 000)	21 000	(20 000)	12 000
6 "	(1 000)	5 000	(2 000)	(11 000)	7 000	(2 000)
7 personnes ou plus	27 000	11 000	(9 000)	1 000	(1 000)	29 000
Total des personnes	575 000	271 000	55 000	102 000	36 000	967 000

Taille de l'unité familiale	Régions urbaines				Régions rurales	Ensemble des régions
	500,000 et plus	100,000 à 499,999	30,000 à 99,999	Moins de 30,000		

PERSONNES SOUS LE SFR DE L'EDTR - ESTIMATIONS AJUSTÉES POUR LE CODAGE DE LA TAILLE DE LA RÉGION

1 personne	742 000	220 000	116 000	101 000	133 000	1 312 000
2 personnes	393 000	88 000	60 000	68 000	102 000	711 000
3 "	376 000	114 000	60 000	55 000	70 000	675 000
4 "	491 000	93 000	42 000	66 000	95 000	787 000
5 "	246 000	44 000	49 000	35 000	70 000	444 000
6 "	92 000	12 000	15 000	28 000	44 000	191 000
7 personnes ou plus	49 000	19 000	4 000	7 000	23 000	102 000
Total des personnes	2 389 000	590 000	346 000	360 000	537 000	4 222 000

DIFFÉRENCE DANS LE COMPTE DES PERSONNES À FAIBLE REVENU EFC - EDTR (Estimations ajustées de l'EDTR pour le codage de la taille de la région)

1 personne	145 000	0	33 000	71 000	(18 000)	231 000
2 personnes	171 000	40 000	30 000	37 000	(3 000)	275 000
3 "	96 000	9 000	21 000	43 000	19 000	188 000
4 "	63 000	31 000	41 000	39 000	37 000	211 000
5 "	(32 000)	17 000	(12 000)	17 000	11 000	1 000
6 "	(1 000)	5 000	(8 000)	(7 000)	6 000	(5 000)
7 personnes ou plus	28 000	(8 000)	(1 000)	2 000	(2 000)	19 000
Total des personnes	470 000	94 000	104 000	202 000	50 000	920 000

PERSONNES SOUS LE SFR DE L'EDTR - ESTIMATIONS AJUSTÉES POUR LE CODAGE DE LA TAILLE DE LA RÉGION ET POUR LA DIFFÉRENCE DANS LE REVENU TOTAL GLOBAL DE L'EFC

1 personne	786 000	265 000	75 000	42 000	215 000	1 383 000
2 personnes	396 000	224 000	52 000	32 000	131 000	835 000
3 "	491 000	186 000	62 000	37 000	92 000	868 000
4 "	410 000	260 000	49 000	46 000	105 000	870 000
5 "	465 000	52 000	75 000	21 000	55 000	668 000
6 "	138 000	71 000	9 000	20 000	41 000	279 000
7 personnes ou plus	0	65 000	4 000	6 000	17 000	92 000
Total des personnes	2 686 000	1 123 000	326 000	204 000	656 000	4 995 000

Taille de l'unité familiale	Régions urbaines				Régions rurales	Ensemble des régions
	500,000 et plus	100,000 à 499,999	30,000 à 99,999	Moins de 30,000		

**DIFFÉRENCE DANS LE COMPTE DES PERSONNES À FAIBLE REVENU EFC - EDTR
(ESTIMATIONS AJUSTÉES DE L'EDTR, POUR LE CODAGE DE LA TAILLE DE LA RÉGION ET
POUR LA DIFFÉRENCE DANS LE REVENU TOTAL GLOBAL DE L'EFC)**

1 personne	101 000	(45 000)	74 000	130 000	(100 000)	160 000
2 personnes	168 000	(96 000)	38 000	73 000	(32 000)	151 000
3 "	(19 000)	(63 000)	19 000	61 000	(3 000)	(5 000)
4 "	144 000	(136 000)	34 000	59 000	27 000	128 000
5 "	(251 000)	9 000	(38 000)	31 000	26 000	(223 000)
6 "	(47)	(54 000)	(2 000)	1 000	9 000	(93 000)
7 personnes ou plus	77 000	(54 000)	(1 000)	3 000	4 000	29 000
Total des personnes	173 000	(439 000)	124 000	358 000	(69 000)	147 000